

PAYS D'ARGOAT

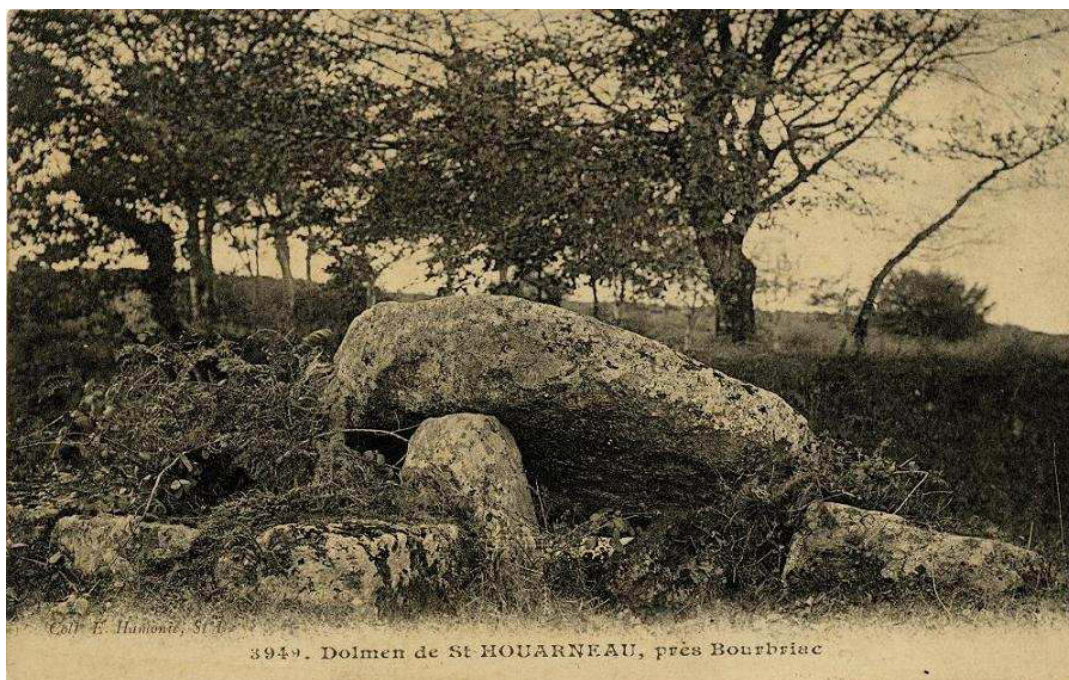
Revue d'Histoire et d'Archéologie
des cantons d'Argoat

Le Caveau de Kerivoa En Bourbriac

Pays d'Argoat N° 3

F. Diridollou

Ce magnifique caveau mégalithique est formé de grandes dalles formant un coffre. Il appartient à l'âge du Bronze ancien (2000-1800 av. J.-C.). Il est entouré d'un cercle de blocs granitiques formant un enclos, un pérystalithe. Certaines de ces pierres demeurent encore enfouies sous la terre. Il faut se souvenir que ce genre de monument funéraire était à l'origine recouvert de terre. Ceci formait un tertre ou tumulus protégeant la tombe de sa masse. L'érosion naturelle, car l'on se doit d'éviter toute dégradation volontaire, finira par en venir à bout, dénudant ainsi l'ensemble du monument, caveau et pérystalithe. «La chambre de 1,80 m sur 1,50 m est en dalles de chant recouvertes par une grosse dalle de granité devant peser 8 à 10 tonnes». J. Briard (Le chant est le côté le plus étroit, suivant la longueur, d'une pièce équarrie ou taillée).



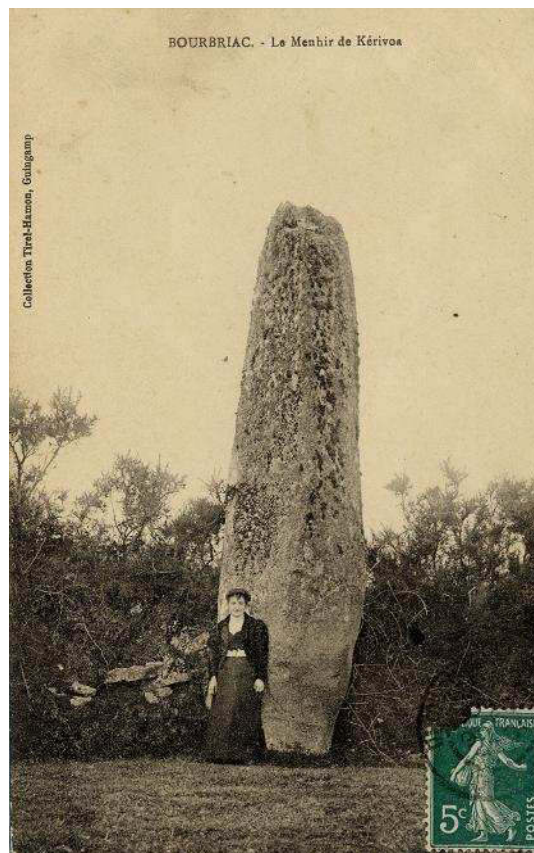
Le caveau de Kerivoa

Cette tombe a été fouillée par Mr François Le Provost et Mr Yannick Le Cerf des services officiels. Sans doute n'étaient-ils pas les premiers. En effet, la fouille de ce caveau, hormis quelques charbons et quelques tessons de poterie, n'a guère révélé de trésor. (On ne peut affirmer qu'il s'agit là de débris d'un vase funéraire, peut-être proviennent-ils d'infiltrations à partir des terres du tumulus recouvrant à l'origine le monument). Ce n'est donc pas de ce site que proviennent les très belles lunules en or auxquelles Kerivoa doit sa renommée. Elles furent en fait recouvertes inopinément en août 1932 au sein même du village de Kerivoa. On peut bien évidemment supposer un rapport entre la sépulture et les lunules.

Ce monument fut classé le 22 juillet 1914.

Avec ce bel ensemble de Kerivoa (caveau entouré de son pérystalithe et trésor découvert à proximité), avec l'imposant tumulus de Tanwédou, les deux tumulus de Saint Jude, celui de Brun Bras en Saint Adrien, auxquels il faut désormais ajouter les récentes découvertes de tumulus signalées par l'association locale d'histoire et d'archéologie, Bourbriac et sa région possèdent une intéressante concentration de monuments du Bronze Ancien.

Puisque nous sommes à Kerivoa, nous nous devons de signaler la présence toute proche (environ 1 km) sur le bas côté gauche du C.D. menant de Bourbriac à Maël-Pestivien, d'une allée couverte néolithique détruite. Plus haut, en prenant le chemin sur la gauche, nous découvrons le splendide menhir de Menez Krec'h an arc'hant (Montagne d'argent). Un rapport des Antiquités de 1856 signale que ce menhir était entouré de plusieurs autres de même nature mais plus petits. Si nous faisons état de cette description ancienne, aujourd'hui impossible à vérifier, c'est pour la mettre en relation directe avec la pérystalithe de Kerivoa. On émet actuellement la possibilité d'une réutilisation par les peuples du Bronze Ancien de menhirs néolithiques et de leurs enceintes rituelles et sacrées.



Le Menhir de Menez Krec'h an arc'hant

Le Trésor de Kerivoa

C'est un dépôt de lunules en or (en forme de croissant de lune) datant du Bronze Ancien.

Ce très bel ensemble fut sauvé par Y. de Bellaing en 1932 et publié en 1933 par Mr du Breil de Pontbriand, vice-président de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

La découverte a eu lieu vers la fin août 1932 dans une aire à battre, au village de Kerivoa et fut faite par le propriétaire lui-même au cours d'un travail entrepris par lui pour débarrasser son aire d'une pierre assez gênante. Le trésor fut rencontré à 90 cm de profondeur. Il semble que des enfants recueillirent, dans ce qui était probablement les restes d'un coffre en bois, des croissants de métal sans doute un peu ternis par un long séjour en terre. Ils jouèrent quelque temps avec ce qui allait se révéler être trois magnifiques lunules en or.

Elles étaient épaisses d'environ 1,5 mm :

- La plus grande était posée à plat et mesurait 256 mm sur 233 mm. Elle pesait 217 grammes.

- Les deux autres lunules, plus petites, étaient enroulées à la façon de cigares. Elles pesaient respectivement 107 et 97 grammes.

Toutes trois étaient terminées par de petites palettes permettant l'accrochage.

- Outre les trois lunules en or, le trésor comportait un peu plus de la moitié d'un bandeau frontal, également en or, réparti en 4 fragments pesant ensemble 7 grammes.

Également un torque à palettes brisé en deux. Il était formé d'un fil d'or de 3 mm de diamètre. D'après le rapport de Mr de Pontbriand, chacune des moitiés était roulée et comme pelotonnée sur elle-même. Leur poids atteignait 81 gr.

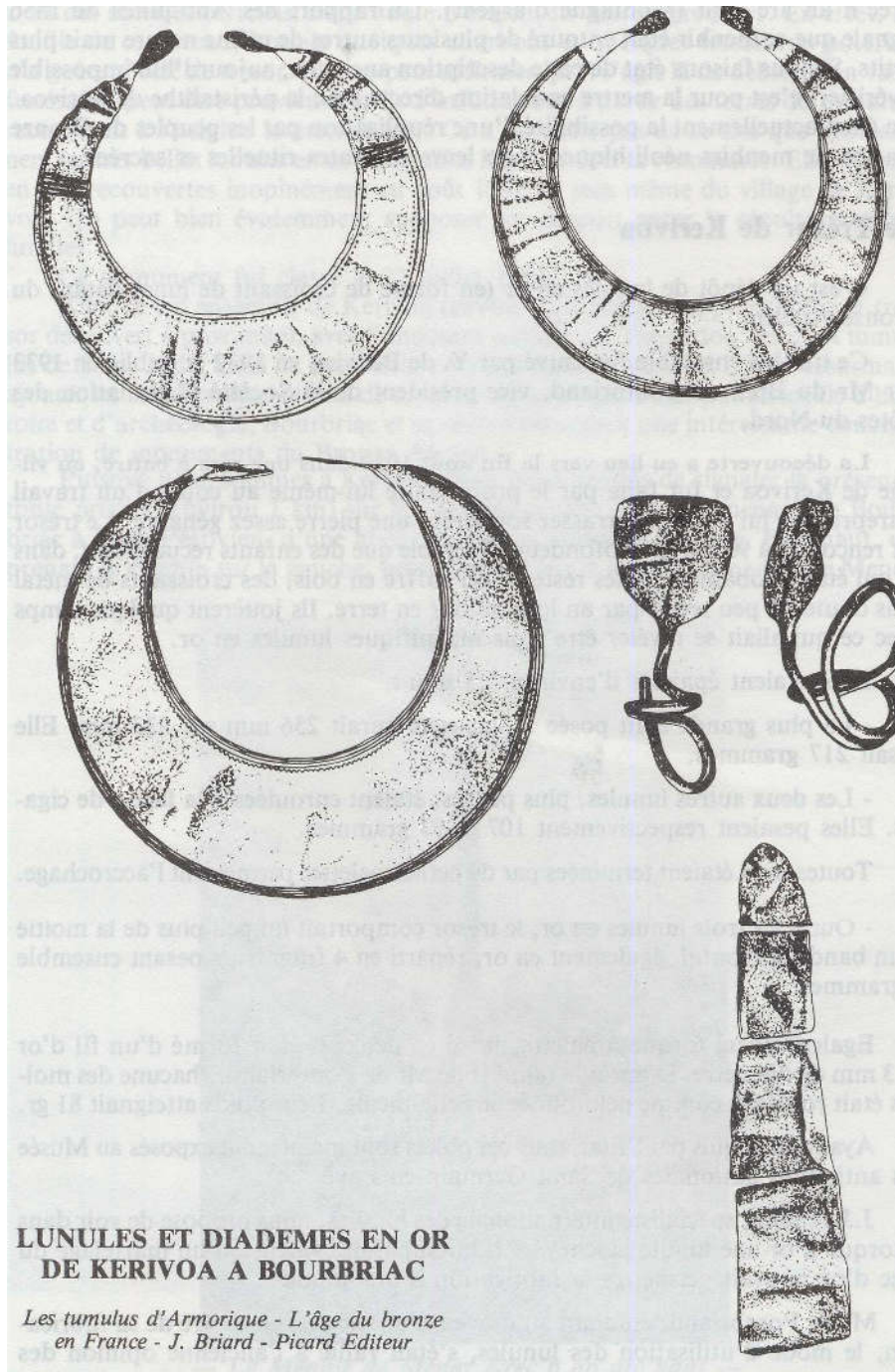
Ayant été acquis par l'Etat, tous ces objets sont maintenant exposés au Musée des antiquités nationales de Saint Germain en Laye.

J.J. Taylor, spécialiste internationale des lunules, nous propose de voir dans le torque d'or une lunule inachevée. Il lui apparaît évident qu'un martelage du jonc d'or pouvait permettre la fabrication d'une lunule.

Mr de Pontbriand, étudiant au moyen d'un modèle en cuivre de sa fabrication, le mode d'utilisation des lunules, s'était rallié à l'ancienne opinion des archéologues britanniques et y voyait des diadèmes qu'on fixait dans la coiffure, à la façon des nimbes décorant les effigies des saints.

D'une manière générale, on admet aujourd'hui que les lunules aient pu se porter aussi bien en diadèmes qu'en magnifiques gorgerins ou colliers.

Quant à l'origine et à la provenance des lunules, on a très longtemps considéré ces lunules d'or comme des objets spécifiquement irlandais. Il semble qu'on les ait fabriquées en série en Irlande et le musée de Dublin en abrite un grand nombre. Mais si les orfèvres irlandais ont pu en exporter sur le continent, on suppose que des artisans armoricains ont réussi très tôt de magnifiques imitations;



**LUNULES ET DIADEMES EN OR
DE KERIVOA A BOURBRIAC**

*Les tumulus d'Armorique - L'âge du bronze
en France - J. Briard - Picard Editeur*

Les analyses typologiques récentes montrent que le problème de l'origine de ces lunules n'est pas évident à résoudre. Il semble en effet que les lunules du continent diffèrent des authentiques lunules irlandaises par le mode d'attache terminal ou encore par des détails du décor incisé.

L'étude stylistique du décor d'une des lunules de Kerivoa suggère pourtant une parenté étroite entre les lunules bretonnes et celles d'Outre-Manche, du fait de l'étonnante similarité avec le décor d'un bijou du dépôt d'Harlyn-Bay en Cornouaille britannique (Taylor 1970, Eluère 1977).

Les analyses spectrographiques et chimiques réalisées par le Dr. A. Hartmann n'élucident pas le problème et en confirment au contraire la complexité. Ces lunules ne sont pas en or pur mais probablement un mélange naturel d'or et d'argent (7 % d'argent pour Kerivoa). La teneur en cuivre, étain et autres impuretés montre une grande diversité quant à l'origine et à la provenance des minerais. Sont-ils locaux ou bien britanniques ou encore ibériques ? Personne ne semble en mesure de l'affirmer avec certitude. Cependant une lunule de Bourbriac, par son fort pourcentage d'étain, s'apparente, de par sa composition, avec des objets d'or découvert en Grande-Bretagne. A cette époque du Bronze Ancien, une civilisation similaire s'était déployée de part et d'autre de la Manche (Wessex et Armorique). L'ambre de la Baltique, l'étain armoricain et les métaux précieux circulaient et l'on faisait des échanges avec l'Espagne (El Argar), notamment en ce qui concerne l'argent et les armes. Quoi qu'il en soit, importées d'Irlande ou des Îles Britanniques, ou encore fabriquées sur place en Armorique, ces parures d'or ne purent être que l'apanage de quelque potentat, dignitaire ou seigneur du Bronze Ancien.

D'autres lunules de ce type ont été découvertes en Bretagne. Il nous faut citer la magnifique lunule d'or de Saint Potan (C.d.N.). D'autres pièces signalées autrefois ont malheureusement été «égérées». On en a également découvert dans le Cotentin. Par contre, comme nous l'écrit Jacques Briard dans *Protohistoire de la Bretagne*, «les bijoux de ce type signalés en Vendée, à l'étang de Nesmy, ne résultent que de l'imagination fertile d'un faussaire de génie qui se dénommait Benjamin Fillon».

François DIRIDOLLOU

Bibliographie : *Protohistoire de la Bretagne*, Ed. Ouest-France,

Les tumulus d'Armorique, J. Briard, Picart Editeur. De Pontbriand, Rapport à la société d'émulation Côtes-du-Nord.

NOTES HISTORIQUES SUR MAGOAR



André-Yves BOURGES
Pays d'Argoat N °1 -2- 3 - 4

NOTES HISTORIQUES SUR MAGOAR

L'ancienne paroisse de MAGOAR pose, tant par l'obscurité qui entoure ses origines et son développement, que par la relative singularité de ses structures socio-familiales à l'époque moderne (XVI^e–XVII^e siècles) un certain nombre de problèmes au curieux d'histoire. Le but de

l'article qui suit est de souligner l'intérêt de ces questions sans prétendre y répondre complètement. Il s'agit en même temps de rappeler quelques données historiques sur la formation des groupements humains en BRETAGNE.

I - ORIGINES ET DEVELOPPEMENT DE LA PAROISSE DE MAGOAR

Sous l'Ancien Régime MAGOAR, offrait la triple particularité de constituer une enclave de l'Évêché de DOL dans l'Évêché de TREGUIER, mais située en CORNOUAILLE; d'être séparée de sa paroisse-mère COADOUT par le territoire

de BOURBRIAC et de posséder, elle-même, une minuscule enclave dans KERPERT trêve de la paroisse de SAINT-GILLES-PLIGEAUX, évêché de QUIMPER.

1 Origine et formation :

- Le problème des Origines : opinion de R. COUFFON;

Dans son étude intitulée Recherches sur les Églises primitives de l'Évêché de **SAINT-BRIEUC et TREGUIER**, René COUFFON, après avoir posé en principe que les «trêves et enclaves de DOL» ne sont pas des «paroisses anciennes», estime que MAGOAR relevait primitivement de PLESIDY et de PLIGEAUX et COADOUT, paroisse-mère de MAGOAR, de BOURBRIAC. L'étude de R. COUFFON consiste essentiellement en l'application systématique des thèses de LARGILLIERE et la démonstration et les conclusions appartiennent ; autant sinon plus à celui-ci qu'à celui-là.

- La formation des paroisses en BRETAGNE : La théorie des «Paroisses primitives» de LARGILLIERE;

Aussi, sans prétendre présenter l'ensemble des travaux de R. LARGILLIERE, nous faut-il essayer d'en résumer un aspect essentiel : sa théorie des «paroisses primitives».

Se référant lui-même à la méthode et aux travaux antérieurs de Joseph LOTH et s'appuyant sur un certain nombre de préalables parfois discutables, R. LARGILLIERE, au termes d'études d'hagio-toponomastique extrêmement serrées déposait la formation des paroisses de l'ARMORIQUE bretonne en deux

1) Une première période s'étendant du VI^{ème} au milieu du IX^{ème} siècle au plus tard, ou se

sont créées les «paroisses primitives» facilement reconnaissables par leur étendue et leur configuration ; leur nom comporte généralement l'éponyme de la paroisse quelquefois seul, le plus souvent précédé du mot PLOU (et ses variantes, du latin PLEBS, paroisse) ; parfois désignés par un toponyme descriptif. Cette période se clôt avec les PLOUNEVEZ (nouvelle paroisse).

2) - La seconde période était terminée à la fin du XII^e siècle : c'est celle des paroisses en LANN- et LOK- d'origine monastique, en TRE succursales de paroisses baptismales à leur tour érigées en paroisses, ensuite on ne crée plus de paroisse. On se contente de constituer des trêves qui permettent le fractionnement de la paroisse en unités plus petites mais n'en constituent pas des démembrements, les prérogatives paroissiales restant attachées au chef-lieu de la «paroisse primitive».

Ce schéma légèrement corrigé reste globalement admis par la critique historique la plus récente (voir notamment L. FLEURIOT : *Les Origines de la Bretagne*, P. R. GIOT, G Bernier, L. Fleuriot : *Les Premiers Bretons, La Bretagne du V^{ème} siècle à l'An Mil*, SKOL VREIZH : *Des Mégalithes aux cathédrales*).

A l'intérieur de la question générale de la formation des paroisses primitives ou de second type, se trouve inclus le problème extrêmement spécifique des enclaves de l'Évêché de DOL dans les autres évêchés bretons, tels COADOUT et MAGOAR.

Problème particulier des enclaves de DOL : R. LARGILLIERE et H. GUILLOTTEL, Convergences et divergences.

LARGILLIERE s'y était naturellement intéressé et, récemment, H. GUILLOTTEL a complètement renouvelé la question dans une étude sur *les Origines du ressort de L'Évêché de DOL*.

Si tous deux voient dans les enclaves de DOL des paroisses «récentes» d'origine monastique (voir plus loin), leurs avis divergent pour ce qui concerne l'ancienneté du rattachement à DOL. LARGILLIERE pensait que ces enclaves résultaient d'une extension de l'évêché de DOL postérieure à l'organisation ecclésiastique primitive du pays ; GUILLOTTEL conclut à une fondation contemporaine de SAMSON évêque de DOL, au VI^{ème} siècle, ou ses successeurs immédiats. GUILLOTTEL s'appuie sur la VITA PRIMA SAMSONIS qui signale de nombreuses fondations monastiques faites par SAMSON dans toute la DOMNONEE et sur le fait que les dévotions doloises étaient largement pratiquées dans les enclaves, contrairement à LARGILLIERE qui, ne voyant pas de culte spécifiquement dolois, supposait que ces monastères n'avaient pas été fondés par DOL mais rattachés postérieurement

Autre divergence : pour LARGILLIERE le principal lien qui unissait les enclaves de DOL à la métropole était la mer : les enclaves terriennes comme COADOUT et MAGOAR lui paraissaient isolées, GUILLOTTEL souligne, à l'inverse, que l'une des caractéristique de beaucoup de ces enclaves était d'être situées sur les voies antiques, ou à proximité, ce qui permettait un meilleur contrôle de ces domaines lointains.

Soulignant l'insuffisance des sources, H. GUILLOTTEL précise que «toute enquête sur l'origine des enclaves de DOL en BRETAGNE suppose une recherche consacrée au nom et au titre de la cinquantaine d'églises énumérées dans les pouillés de la fin du Moyen-âge».

Sérialisant la question et s'intéressant d'abord au groupe des toponymes contemporains de l'immigration bretonne en Armorique ou immédiatement postérieurs, GUILLOTTEL observe que «la carte des enclaves doloises comprend quatorze LAN d'étendue régulière, trois LOC aux

frontières sinueuses et trois TRE» (on notera que sur ces 20 toponymes 16 sont situés dans les évêchés de SAINT-BRIEUC, TREGUIER et LEON).

«Pas de VICUS dans cette liste, non plus que de paroisses primitives si facile à identifier par la présence dans le nom du préfixe PLO, PLEU, PLU, PLE dérivé du latin PLEBS».

Si l'existence des enclaves de DOL est attestée dès la première moitié du XV^e siècle, l'époque à laquelle leur fut concédé le statut d'église paroissiale est probablement plus tardive.

Se référant aux travaux de toponymie de R. COUFFON, H. GUILLOTTEL prolonge l'opinion de R. LARGILLIERE qui écrivait : «ce sont des paroisses de date récente, des monastères jadis rattachés à DOL autour desquels s'étaient constitués des villages; ces villages ont pris de l'extension, l'établissement religieux a été sécularisé, mais il est demeuré rattaché à l'évêché de DOL».

LARGILLIERE ajoute, à l'étude toponymique, l'étude topographique; il constate, par exemple, la configuration très spécifique des enclaves doloises en LOC : un territoire relativement restreint et sans limites naturelles crée par empiètement ou démembrement d'une paroisse voisine. Il souligne qu'un certain nombre d'enclaves doloises offre la particularité d'une discontinuité dans le territoire de la paroisse mère et de sa trêve : ainsi LANMEUR paroisse séparée de sa trêve, LOCQUIREC, par la paroisse de GUIMAEC, LANLOUP, paroisse séparée de LANLEFF sa trêve par la paroisse de PLEHEDEL, COADOUT paroisse séparée de MAGOAR sa trêve par la paroisse de BOURBRIAC : «Contrairement à ce qui s'est passé pour LANMEUR-LOQUIREC, MAGOAR-COADOUT ne sont pas des territoires prélevés sur une même paroisse primitive; LANLEFF et MAGOAR sont des établissements moins importants qu'on n'a voulu laisser isolés et qu'on a rattachés à une église-mère, DOL voulait avoir une hiérarchie dans le clergé de ces établissements lointains».

II- Géographie des «paroisses primitives» de la région de BOURBRIAC par R. COUFFON; commentaire, discussion.

De par son étendue relativement faible (779 hectares) et sa configuration très irrégulière, notamment pour ce qui concerne sa limite avec PLESIDY, MAGOAR s'apparente bien au type de la petite paroisse d'origine monastique créée tardivement au détriment d'une ou de plusieurs paroisses voisines plus anciennes.

C'est donc la géographie des paroisses primitives de notre petite région qu'il nous faut maintenant considérer, R. COUFFON proposait l'organisation suivante :

- **PLESIDY**. Paroisse primitive englobant outre son territoire propre ceux de SAINT-FIACRE,

SAINT-PEVER, SENVEN-LEHART et une partie de celui de MAGOAR.

- **BOURBRIAC**. Paroisse primitive englobant outre son territoire propre ceux de SAINT-ADRIEN, COADOUT et KERIEN.

- **PLIGEAUX**. Paroisse primitive englobant le territoire de SAINT-GILLES, ceux de KERPERT, SAINT-CONNAN, BOTHOA, SAINT-NICOLAS du PELEM, CANNIHUEL, LANRIVAIN, SAINTE TREPINE, et une partie de celui de MAGOAR.

L'opinion de R. COUFFON formée, on l'a vu, en application des thèses de R. LARGILLIERE, amène un commentaire et une discussion.

1) COMMENTAIRE :

Ces trois ensembles recouvrent des étendues diverses :

6 400 hectares (environ) pour le PLESIDY,

11 300 hectares (environ) pour la paroisse primitive de BOURBRIAC

et de plus de 18 000 hectares pour le PLIGEAUX, et leurs démembrements sont très anciens.

Sous les noms de **PLESIDY entre les DEUX Bois** et de **PLESIDY-LEHART** les trêves de SAINT-FIACRE - SAINT-PEVER d'une part, et celle de SENVEN-LEHART, d'autre part, sont attestées dès 1427,

SAINT-ADRIEN est cité comme paroisse dès 1393. COADOUT figure dans un pouillé de la fin du XIV^{ème} siècle comme bénéfice de l'évêché de DOL,

KERPert et **SAINT-CONNAN** apparaissent dès le milieu du XII^{ème} siècle comme trêves de SAINT-GILLES-PLIGEAUX,

BOTHOA figure en 1368 parmi les bénéfices de l'évêché de QUIMPER et, compte tenu de ses revenus élevés, doit inclure ses trêves de CANIHUEL (BEATA MARIA DE COLLE ALTO paroisse citée en 1393), LANRIVAIN attesté comme trêve de BOTHOA en 1498 et SAINTE TREPINE cité conjointement avec BOTHOA en 1407. KERIEN ne paraît pas attesté comme trêve de BOTHOA, avant le XVI^{ème} siècle. Quant à MAGOAR, il est cité comme paroisse dans un acte de 1284 conjointement avec la paroisse de PLESIDY.

Le nom même de PLESIDY implique une paroisse primitive ; or l'une des caractéristiques de ces Plo(u)e, telle que définies par R. LARGILLIERE lui-même, est d'être nettement délimités par le relief et notamment par les vallées profondes. On s'explique mal alors la raison de ces trêves (SAINT-FIACRE, SAINT-PEVER et SENVEN-LEHART) séparées de la paroisse-mère par le Trieux, frontière réelle. D'ailleurs on distingue PLESIDY en GOELLO (entre les Deux Bois et LEHART) constitué par les trêves et on l'oppose à la paroisse-mère de PLESIDY en TREGUIER dite PLESIDY-KERPERZRE. Ainsi le Trieux jusqu'à l'ETANG-NEUF formait-il la limite entre le Pagus TREGER et le Pagus GUELOU. Du point de vue féodal également, Plésidy en GOELLO relevant de la Châtellenie de CHATELAUDREN, s'opposait à PLESIDY en TREGUIER relevant de la Châtellenie de MINI(HY)BRIAC.

Pour ce qui est de **BOURBRIAC**, R. COUFFON, comme LARGILLIERE, lui attribue, outre son territoire propre, celui de SAINT-ADRIEN, qui d'ailleurs resta trêve de BOURBRIAC jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, et celui de COADOUT, enclave de DOL. Le territoire de COADOUT, à l'origine simple paroisse monastique relevant de l'Abbé de SAINTE-CROIX de GUINGAMP à effectivement dû être prélevé sur celui de BOURBRIAC : sa configuration et son étendue modeste le laissent à penser. COUFFON ajoute KERIEN que LARGILLIERE ne mentionne pas. S'il est possible qu'une partie au moins de KERIEN ait été englobée par BOURBRIAC, il reste à expliquer pourquoi KERIEN est devenu, par la suite, trêve de BOTHOA dans l'Évêché de QUIMPER, alors

que BOURBRIAC était paroisse de l'Évêché de TREGUIER.

Quant à la paroisse de **PLIGEAUX**, englobant l'immense territoire comprenant BOTHOA et ses trêves, c'est une hypothèse intéressante qu'il faudrait envisager dans le contexte plus large de la géographie du Pagus **KINTIN** qui s'étendait de VIEUX BOURG de QUINTIN à PLOUNEVEZ-QUINTIN et dont la limite septentrionale correspondait approximativement à la ligne de partage des eaux et aux limites méridionales des pagus TREGUIER et GUELOU, cette ligne correspondait également au Bas Moyen Âge et

sous l'Ancien Régime, aux limites de l'évêché de TREGUIER, et de celui de QUIMPER; la situation de MAGOAR, immédiatement, au sud de celle limite, — d'où d'ambiguïté d'être une enclave de DOL dans l'Évêché de TREGUIER, mais quasi enclavée dans celui de QUIMPER — laisse effectivement à supposer que la plus grande partie de son territoire a été prélevée sur le PLIGEAUX, ce que confirme implicitement l'existence d'une petite enclave de MAGOAR dans KERPERT trêve de PLIGEAUX : le territoire autour de la chapelle de KERGRIST-ALLAN.

2) Discussion :

Compte tenu de l'existence d'une paroisse de SAINT-BRIAC connue dès le XII^e siècle, distincte et voisine de la paroisse de BOURBRIAC-MINI(HY)-BRIAC, la géographie des «paroisses primitives» de la région qui nous occupe doit être remaniée de la façon suivante :

L'ensemble formé par SAINT-FIACRE - SAINT-PEVER - SEVEN-LEHART ne faisant pas partie du PLESIDY primitif : c'est un démembrement très ancien du PLOUAGAT remontant probablement à l'époque où BRIAC fonda son monastère au lieu-dit LE CLOITRE (en SAINT-FIACRE). Dans le périmètre de ce monastère étaient situés le village de GUERBRIAC (en PLOUAGAT) et la chapelle dédiée à SAINT-BRIAC en BOQUEHO, témoignages de l'apostolat de BRIAC dans le PLOUAGAT. Ce démembrement prit le nom de SAINT-BRIAC (ECCLESIA de SANCTO BRIACO dès 1170) citée encore comme paroisse au XIV^{ème} siècle (PARROCHIA de SANCTO BRIACO en 1330-1331) et son chef lieu en était le prieuré de (Saint) BRIAC (CLAUSTRUM BEATI BRIACI dès 1163), sans doute prieuré-curé figurant encore parmi les bénéfices de l'Évêché de TREGUIER dans un pouillé du XIV^{ème} siècle (CLAUSTRUM BEATI BRIACI vers 1330).

Le PLESIDY primitif, dont le chef-lieu était à KERPEZRE, l'actuel bourg de PLESIDY, serré autour de l'église paroissiale SAINT-PIERRE et non pas KERPEZRE-PLIGEAUX (aujourd'hui KERPERT), incluait outre son propre territoire, ceux de BOURBRIAC, SAINT-ADRIEN, COADOUT, une partie de celui de MAGOAR et peut-être une partie de celui de KERIEN (SAINT-NORGANT et le COSQUER JEHAN) entité géographique correspondant à peu près à la Châtellenie de MINI(HY)BRIAC telle qu'elle nous est connue depuis la fin du XIII^{ème} siècle et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Le PLESIDY fut démembré dès le XII^e siècle. Dès 1158, en effet, apparaît l'église de MINIHY-BRIAC probablement dans la dépendance de celle de SAINT-BRIAC, puis au XIV^{ème} siècle au titre de paroisse à part entière.

Ce démembrement de PLESIDY englobait-il MAGOAR, citée comme paroisse dès 1284, englobait-il COADOUT qui figure dès la fin du XIV^e siècle, parmi les bénéfices de l'Évêché de DOL, englobait-il SAINT-ADRIEN trêve de BOURBRIAC connue comme paroisse dès 1393?

A l'inverse, c'est dans la période qui s'étend entre vers 1330 et vers 1425, que la paroisse de SAINT-BRIAC, réduite à l'état d'insignifiance par le déclin de son monastère, fut «administrativement» rattachée à PLESIDY-KERPEZRE. La charte de 1284 à laquelle il a été déjà fait deux fois allusion est le plus ancien document sur MAGOAR. Mais la toponymie peut renseigner sur l'antiquité du lieu : le nom même de MAGOAR en est révélateur (Breton moderne : MOGER, Mur. Muraille, du latin MACERIA).

L'Abbé AUDO en 1877 signale près de KERBLOC deux champs appelés les MAGOUROU et remplis de tuiles à rebords et de briques, vestiges probables d'une demeure gallo-romaine d'importance en bordure d'une voie antique venue de SAINT-NICOLAS DU PELEM et se dirigeant vers GUINGAMP.

Sans doute s'agit-il du vieux chemin qui de COATPIQUET, rejoignait KERANTOURC'H puis se dirigeait vers GUERGUIGNOU qu'il passait à l'Est, puis vers KERAUFFREDOU qu'il passait à l'Ouest, TACHENN COSQUER (Le Cosquer sur carte IGN 0816), KERANROUE et BOURBRIAC.

Un autre itinéraire SUD-NORD existait sur MAGOAR; au carrefour de CROAZ-RU au lieu de se diriger vers GUERGUINIOU, il obliquait vers le NORD-EST en Direction de LAMENGUY puis TREVELOST, KEROIZIOU, SAINT-JUDE etc.. Le Docteur LEBRETON l'identifie avec le HENT-BRAZ SAINT-NICOLAS.

Ces deux voies antiques étaient coupées d'Ouest en Est par le vieux chemin gaulois venu de COSQUER JEHAN et qui, par GUERGUINIOU et KERAUFFREDOU, passait à LAMENGUY et poursuivait vers CAILLOUAN.

L'implantation d'un monastère à MAGOAR dans la période qui va du VI^e siècle au IX^e siècle, monastère «dolois» ou non, s'explique plus aisément lorsque l'on considère l'importance

du carrefour routier circonscrit dans le périmètre bourg de MAGOAR, GUERGUINIOU, KERAUFFREDOU et LAMENGUY. C'est ce que soulignait H. GUILLOTTEL, comme on l'a vu plus haut à propos des enclaves «terriennes» de DOL.

Compte tenu de ce dernier élément, de son peu d'étendue, de sa configuration sinueuse, de son manque de limites naturelles (notamment avec PLESIDY), de son enclavement dans le PLIGEAUX primitif, on est en droit de classer MAGOAR avec les autres enclaves de DOL de fondation monastique : le nom même en LOC ne fait pas défaut : en 1434, MAGOAR est appelé le trêt de LOC-GUeltas et MAGOER» (l'église de MAGOAR était placée sous l'invocation de SAINT-GILDAS).

III MAGOAR AU XV^{ème} siècle

1. La population

Dans le premier quart du XV^{ème} siècle, MAGOAR et sa population sortent de la quasi-obscurité qui les entoure jusque-là. En effet, à l'occasion du recouvrement d'une petite taxe paroissiale annuelle appelée «Viande de CAREME» payée par chaque famille, on établit en 1426 le recensement de tous les ménages en état de payer dans toutes les paroisses bretonnes.

Ainsi sont dénombrés au «treff de MAGOAR» 35 chefs de famille répartis dans 10 villages (y compris le bourg de MAGOAR).

La première question à poser est relative à l'évaluation de la population de MAGOAR à cette époque. Il ne peut s'agir, bien entendu, que d'approximations. Le coefficient multiplicateur que nous appliquerons est celui retenu par G.MINOIS dans sa thèse sur L'Évêché de TREGUIER au XV^{ème} siècle. Celui-ci considère que chaque ménage peut être évalué à 4, 6 personnes.

De la sorte, il y aurait eu environ 160 habitants à MAGOAR en 1426... c'est-à-dire à peu près autant que de nos jours.

Second aspect intéressant à étudier : l'emplacement et la densité des groupes de population sur le territoire de MAGOAR. Outre le bourg où demeurent 6 familles (soit 25 à 30 personnes), la population se partage entre 9 écarts, dont 8 existent encore de nos jours, ce sont : KERBLOC, COATPIQUET, KERANTOURC'H KERHORONG, KERVINIQU, KERMORVAN, KERRIOU et KERVELEN.

Le 9^{ème} écart non identifié s'appelait «GUERNON» (?) : on pourrait être tenté d'y voir le village de KERHAMON, mais la carte de CASSINI (fin du XVIII^{ème} siècle) fait apparaître un «KERMONN» (?), à quelque distance de KERHORONG et bien distinct de KERHAMON.

Le village le plus peuplé paraît être COATPIQUET (5 familles, soit de 20 à 25 personnes); à KERBLOC, KERRIOU et KERVELEN, il y a dans chaque cas 4 familles (soit de 15 à 20 personnes); 3 familles soit de 10 à 15 personnes à KERHORONG, de même à «GUERNON» (?); 2 familles seulement à KERANTOURC'H (soit de 5 à 10 personnes); et 4 familles entre KERVINTOU et KERMORVAN, donc la même proportion qu'à KERANTOURC'H.

La faible densité - de l'ordre de 20 habitants au Km² - et la dispersion de la population - peut être plus importante encore car l'existence, à cette époque, d'habitations isolées comme LA SALLE et LESTOLET est probable, celle de petits villages comme KERHAMON et KERMAHE est possible⁽¹⁾ - est caractéristique de la démographie médiévale de la Bretagne intérieure et, hélas, de notre époque d'exode rural.

Troisième aspect : les noms de lieux et les noms de famille, outre l'intérêt purement onomastique, peuvent permettre de saisir la permanence ou le renouvellement des populations dans des terroirs donnés et leurs influences sur la mise en place de structures socio-familiales originales.

Au bourg de MAGOAR («MAGOER» en 1426) sont mentionnés : «Brient LE GAC, Philippe LE GOFF, Eon LE MELL... (?), Eon LE BARZ,

Guillaume CORMANT, Prigent JESTIN»; à KERBLOC («KERBLOC» en 1426), ce sont : «Alain PIERZ (?), Eon GESTIN, Eon LE MOEL, Rolland JEHAN»; à COAT-PIQUET («QUOETPIQUET» en 1426), ce sont : «Geffroy RICHART, Geffroy LE MIGNOT, Eon CLISSON (?), Alain POUHAC (?), Prigent JEGOU»; à KERHORONG («KERCOURONC» en 1426) ce sont : «Jehan LE CORRE, Jouhan RIVALLÉN, Eon RIVALEN» ; à KERANTOURC'H («KERANTOURC'H» en 1426), ce sont : «Philippe LE GAL, Alain OLIVIER»; à KERVINIOU («KERGUINIOU» en 1426) ne pas confondre avec GUERGUINIOU en BOURBRIAC qui est pour «GUERNQUINIOU» mais la forme ancienne de KERVINIOU est «Villa GUERVINIOU» en 1284) et à KERMORVAN («KERMORVAN» en 1426), ce sont : «La déguerpie (la veuve) ROLLAND... (?), Guillaume MORVAN, Hervé CHEVANCE et Guillou LEBARZ»; à «GUERNON» ce sont : «Jehan LE MOEL, Rolland JEGOU, Eon JEGOU»; à KERRIOU («KERRIOU» en 1426, «villa RIOCY» en 1284) ce sont : Jehan RIVALLÉN, Alain LE GOFF, Eon LE RIVALLÉN et Geffroy GUILLOU»; à KEREVELEN («KERIVALEN» en 1426) ce sont «Derrien MARTIN, Prigent BRAS, la déguerpie (veuve) Alain MADEC, Geffroy JESTIN».

Ainsi en 1426, quatre ménages portent le nom de RIVAL(L)EN : c'est probablement cette famille qui a donné son nom à «KERTVALEN» devenu KEREVELEN. On compte par ailleurs, 3 familles JESTIN, 3 familles JEGOU, 2 familles LE GOFF, 2 familles LE BARZ, 2 familles LE MOEL. Une seule famille s'appelle MORVAN : ce sont probablement ses ancêtres qui ont donné leur nom à KERMORVAN.

KERBLOC, que l'on trouve ailleurs écrit : «KERBLOUCH, KERBLOC'H, KERAMBOLLOC'H etc, suppose une famille LE BLOC'H, LE BOLLOC'H, LE BLOUC'H anthroponyme signifiant «imberbe», KERRIOU suppose dès le XIII^{ème} siècle on l'a vu un anthroponyme RIEC, RIOCY, — RIOU, bien attesté par ailleurs dans la région de BOURBRIAC.

KERANTOURC'H, doit être «le village du nommé LE TOURC'H (le verrat)» plutôt que «le village du verrat» ; KERVINTOU, compte tenu des formes «GUERVINIOU» et «KERGUINIOU» est peut-être à rapprocher du nom de famille QUINIOU comme GUERGUINIOU en BOURBRIAC.

Pour COATPIQUET et KERHORONG, il s'agit de toponymes descriptifs : COATPIQUET «le Bois des pies» et KERHORONG «le village où se trouve un lieu de baignade».

Un autre document - mais de la fin du XV^{ème} siècle et limité semble-t-il au village COATPIQUET - nous fait connaître les noms de 6 habitants de MAGOAR en 1489 : Guillaume JEGOU et Yvon JEGOU - peut-être les descendants de Prigent JEGOU à COATPIQUET en 1426 - Jean GUILLOSSOU et Nicolas GUILLOSSOU, la déguerpie (veuve) Yvon SAVEAN ; Geffroy DOY. Ces trois derniers patronymes ne sont pas attestés à MAGOAR en 1426, mais de nombreux individus nommés DOY vivaient à COADOUT, BOURBRIAC et SAINT-ADRIEN au début du XV^{ème} siècle. Quant aux noms GUILLOSSOU et SAVEAN, sans doute, faut-il chercher leur origine du côté du «terroir de BOTHOA» vaste région au Sud de MAGOAR.

2. Structures socio-familiales à MAGOAR aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles.

Sous l'Ancien Régime, la communauté des habitants d'un même terroir s'organise autour de deux pôles : «l'Église» et «le Château».

«L'Église», c'est la preuve tangible de l'organisation paroissiale et la paroisse se confond avec la communauté qui la fréquente. Les limites paroissiales correspondent aux limites du terroir de la communauté. Ce sont les limites «administratives» les plus anciennes : elles ont peu varié au cours des siècles et subsistent le plus souvent dans les limites de nos communes actuelles. Découlent-elles de la nécessaire organisation de tout groupement humain sur un territoire donné ? Remontent-elles aux plus anciens temps historiques, voire préhistoriques ?

Sont-elles nées, au contraire, avec la christianisation et sans tenir compte de structures antérieures ? Autant de questions qui appellent des réponses circonstanciées, probablement très diverses selon les cas (1).

«Le Château» paraît être plus récent : expression de la société féodale où toute autorité est «militaire», il évolue au cours des siècles pour finalement incarner la force politique et «administrative»; c'est au Châtelain qu'appartiennent les devoirs de police et de justice, c'est également lui qui a le droit de percevoir impôts et taxes, d'en lever de nouveaux si nécessaires et de faire fructifier «le Domaine».

Voyons donc si à MAGOAR aux XVI^{ème} - XVII^{ème} siècle on retrouve les grands traits de cette double organisation, et le rapport qu'avec elle entretiennent les habitants, manants et habitants, car il faut bien avoir à l'esprit que le plus grand nombre - c'est-à-dire l'ensemble de la population laborieuse - n'a pour ainsi dire pas d'existence «administrative» sinon individuelle.

En fait, la singularité des structures paroissiales de MAGOAR que nous avons déjà soulignée, complique un peu le problème.

Son appartenance au diocèse de DOL, son enclavement en l'évêché de CORNOUAILLE, son éloignement de sa «paroisse-mère» -- en l'occurrence COADOUT, enclave de DOL en TREGUIER --, sa minuscule enclave de KERGRIST AL LAN en la trêve cornouaillaise de KERPERT, l'ancienneté de son existence - puisque MAGOAR est connu comme paroisse dès 1284 -, et probablement plus ancienne que COADOUT, autant de facteurs qui ont pu contribuer à l'ambiguïté du statut paroissial de MAGOAR, entretenu par l'isolement que les difficultés naturelles de communication et les périodes de troubles renforcèrent tout au long de la période qui nous intéresse.

Toujours est-il que, si en 1426 et 1434 on parle de «trêve» à son sujet avec chaque fois référence à COADOUT, sa «paroisse-mère», en 1468 et 1507, MAGOAR est désignée comme paroisse à part entière. En 1535, signalée à nouveau comme trêve de COADOUT, mais dès 1450, paroisse sans référence à COADOUT ; puis il paraît que sur toute une longue période qui va de 1540 à 1650 environ, MAGOAR a «fonctionné» de manière autonome avec à sa tête un prêtre qualifié «Recteur» comme dans une «paroisse-mère», les trêves n'étant ordinairement desservies que par des «Curés» (ou vicaires) désignés par le «Recteur» de la «paroisse-mère».

Parmi les «Recteurs de MAGOAR», Jean GUILLOSSOU, originaire et domicilié de COATPIQUET, né vers 1540, décédé en 1620, qui résigna ses fonctions en 1616 ; son successeur, Guillaume JEGOU, également de COATPIQUET, né vers 1575, qualifié «Recteur de COUADOUT et de MAGOUER» en novembre 1616, qui exerça sa charge jusqu'à sa mort en 1642 ; puis Guillaume LE MENER, probablement aussi de COATPIQUET, Recteur jusqu'après 1661.

Le lieu d'exercice principal du culte est l'église SAINT-GILDAS - «LOCQUeltas» en 1434 atteste l'ancienneté de cette dédicace - situé au

bourg de MAGOAR. Elle date de la fin du XV^{ème} siècle ; la tour fut construite de 1587 jusque vers 1623 comme l'indiquent deux inscriptions. Quant à la nouvelle sacristie elle est de 1717 ; l'ancienne se trouvait au-dessus de la voûte de la «Chapelle au Duc» : on y accédait par un escalier qui conduisait également à la chaire. A l'opposé de la «Chapelle au Duc», l'aile Sud, formée par un élargissement du bas-côté était dite «Chapelle de KERBASTARD».

A KERGRIST AL LAN, la chapelle était desservie par un prêtre qui s'intitulait le plus souvent «Curé de KERGRIST AL LAN», sous l'autorité du «Recteur de MAGOAR». Les baptêmes, mariages et sépultures de la petite communauté qui en dépendait étaient retranscrits dans les registres de MAGOAR jusque, semble-t-il, la fin de l'Ancien Régime. Cette enclave possédait un cimetière et probablement des fonts-baptismaux.

Parmi les «Curés de KERGRIST AL LAN», Ollivier GUILLOSSOU, précédemment curé à MAGOAR, est cité en 1659 ; précédemment Jean GUILLAUME, originaire de KERDRAIN en KERPERT, mais fils d'une LE ROUX de MAGOAR, cité en 1650.

Après «l'Église», «le Château».

Si l'on en croit la Réformation de 1535 et la déclaration des terres nobles de 1666, il n'existait à MAGOAR sous l'Ancien Régime qu'un seul lieu noble : LA SALLE. Ce nom désigne d'ailleurs un château en Breton du Moyen-âge. Tels que les bâtiments existent encore aujourd'hui, on peut se faire une vague idée du château (!) en question : une cour close avec un corps de logis principal et tourelle, un médiocre manoir à usage plus agricole que militaire et dont plusieurs autres fermes de MAGOAR reproduisaient la disposition.

Le «seigneur» de LA SALLE tenait en sa sujétion un certain nombre de biens fonciers et immobiliers baillés à titre de conventions à des paysans qui, entre autres devoirs féodaux, avaient «obligation de suivre le Moulin de LESTOLET et y payer le droit de moudre». L'ensemble de ces biens était situé à KERBLOC et KERHAMON.

D'autres nobles étaient possessionnés à MAGOAR : les partages, les apanages donnés à des cadets et les dots aux cadettes, augmentaient leur nombre ; pas moins de sept en plus du «seigneur» de LA SALLE en 1563, sur un territoire de moins de 800 hectares - moins de 100 hectares par domaine. Car il ne s'agit pas là de seigneuries, seulement de biens tenus «prochement» sous la juridiction et le fief de

MAGOAR. Ces biens sont dans la «mouvance» de la seigneurie : ils ont été concédés à des nobles qui n'en sont pas les «seigneurs» féodaux, mais les «propriétaires» sous le «seigneur» féodal ; lesquels «propriétaires» les ont à leur tour baillés à titre de convenants, c'est-à-dire à domaine congéable, aux paysans qui en paient le droit. Voilà le schéma général. Mais à MAGOAR, rien n'est simple et les structures féodales et seigneuriales en place sous l'Ancien Régime n'offrent pas moins de singularités que les structures paroissiales.

En effet les fiefs, seigneurie et juridiction de MAGOAR dont on pourrait s'attendre à ce qu'ils soient l'attribut du «seigneur» de LA SALLE, n'ont pas de fond : ils ne reposent sur aucun bien foncier ou immobilier. De quoi s'agit-il ? De ce qu'on appelait alors un «fief en l'air» : il consiste en l'occurrence, en une rente, baptisée pour l'occasion «chefrente», d'une paire d'éperons dorés levée sur trois convenants du village de KERANTOURC'H. Cette rente, insignifiante d'un point de vue financier, puisqu'elle est estimée à 15 sols d'amende si défaut, est très importante du point de vue féodal. Ceux qui l'acquittent font ainsi montre de leur sujétion à l'égard de celui qui la lève. Le fief de MAGOAR appartient au XV^{ème} siècle à la famille de PLUSQUELLEC ; il passe par alliance vers 1470, dans la famille LOZ, seigneurs de KERGOLJANTON en TRELEVERN, qui le conserveront jusqu'en 1655, date à laquelle il est acquis par les KERENOR, seigneurs DU HELLOC'H en BOURBRIAC, qui l'annexent à leurs autres biens, et dont la descendante, Catherine Pélagie BERTHELOT, vendra ses possessions y compris MAGOAR à François Marie BIZIEN DU LEZARD en 1748.

Du fait que les LOZ, seigneurs de KERGOUANTON, ont longtemps tenu le fief de MAGOAR, celui-ci est le plus souvent désigné au XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle sous le nom de KERGOUANTON-MAGOAR ; mais pour les raisons que nous avons dites ce nom de KERGOUANTON n'est pas nom de lieu en MAGOAR, seulement en TRELEVERN, et le fief de MAGOAR ne s'exprime que par son droit de juridiction et la sujétion dans laquelle il tient l'ensemble des possesseurs des biens à MAGOAR. La juridiction de MAGOAR comprend l'ensemble de la paroisse de MAGOAR et le seigneur a droit de moyenne et basse justice ; par ailleurs, l'ensemble des nobles possessionnés à MAGOAR à l'occasion des déclarations qu'ils souscrivent reconnaissent tenir leurs biens «au fief proche et lige» du seigneur de KERGOUANTON-MAGOAR.

Centre géographique de la paroisse de MAGOAR, le village de KERANTOURC'H paraît

avoir été le chef-lieu fictif du fief de MAGOAR : un document de 1535 indique en effet qu'était levée «une paire d'éperons dorés de chef-rente sur les villages, convenants, héritages, etc, de KERANTOURC'H à chaque terme de Sainte Croix de septembre, rendue en la place dudit village à peine de 15 sols d'amende...». A l'origine «propriété» de la famille CAIGNOL, seigneurs de KERSOLIO en CANIHUEL, les convenants et héritages en question furent partagés entre plusieurs familles mais les différents héritiers continuaient de devoir conjointement la rente ; c'étaient les seigneurs DU LISCUIT avec leurs vassaux PEN sur le convenant PEN, les seigneurs de KERMABLOU avec leurs vassaux CHERMAT, GUEGUEN et CHEVANCE sur le convenant CHERMAT, ceux de KERAUFFRET sur le même convenant PEN, et les (LE) MEUR sur le convenant MEUR.

Les seigneurs DU LISCUIT possédaient encore à MAGOAR des biens au bourg que tenaient leurs vassaux PEZRON, MOEL et CROM, au village de KERHORONGUE, que tenaient les COZIC, au village de KEREVELEN, que tenaient les LEROUX et les (LE) BRAS, au village de KERMAHE que tenaient les T(H)ORAVALE et les COURTES.

Les seigneurs de KERMABLOU appartenaient, semble-t-il, à la même famille que ceux DU LISCUIT : la famille de GUERNARPIN. Des GUERNARPIN la seigneurie de KERMABLOU passa aux DU BOIS puis aux de LA HAYE ; celle du LISCUIT aux DU JUCH puis aux de BAUD.

Les seigneurs de KERAUFFRET du nom de CLEAUROUX avaient hérité ou acquis de la famille de KERSALIOU, elle-même héritière des CHEFDUBOIS, six convenants au village de COATPIQUET que tenaient leurs vassaux GUILLOSSOU, COZIC, (LE) MEUR et JEGOU.

D'autres familles nobles étaient possessionnées à MAGOAR : ainsi les seigneurs de GUERNANCHANAY, du nom de LA LANDE, avaient des biens aux villages de KERVINIOU, KERMAHE et GUERQUINIOU que tenaient leurs vassaux HERVE, LE MOAL, LE CASTEL, DOY et LE FLOC'H. Des de LA LANDE la seigneurie de GUERNANCHANAY passa aux DU COSQUER puis aux de BAUD, ci-dessus mentionnés qui concentrèrent en leurs mains l'ensemble des biens des seigneurs DU LISCUIT et de GUERNANCHANAY. L'unique héritière fut la Présidente de BRIE, née de BAUD, qui devait abandonner à la Communauté des Dames du Refuge (dites de MONTBAREIL) de GUINGAMP,

les terres et héritages qu'elle possédait à MAGOAR (1677).

Les seigneurs de KERBASTARD, du nom de LE PROVOST, tenaient à l'origine tout le sud de la paroisse : une partie du bourg de MAGOAR, LA SALLE, KERBLOC, KERHAMON, LESTOLET. Mais, Louise LE PROVOST, héritière de KERBASTARD, ayant convolé deux fois avec postérité, les biens furent partagés. Les KERALDANET, seigneurs de LESTREMEUR et de LANROS, issus du premier mariage, récupérèrent la seigneurie de KERBASTARD en LANRIVAIN et seulement quelques biens en MAGOAR, au bourg, que tenaient leurs vassaux TILLY, LE PEURUZ et PRIGENT. Du second mariage de Louise LE PROVOST naquit une seule fille, Catherine PENMORVAN, mariée à Julien DU POU : leurs biens comprirent le convenant que tenaient les HELLEGOU au bourg de MAGOAR, le manoir de LA SALLE aux LE MOIGN, le Moulin de LESTOLET, un convenant tenu par les MENGUY à KERHAMON, de nombreux autres héritages au village de KERBLOC que tenaient les MOEL, les CROM, les LE GAL et les GESTIN.

Quant aux seigneurs de MAGOAR, du nom de PLUSQUELLEC, puis LOZ, ils possédaient, en propre, des biens au village de KERMORVAN que tenaient leurs vassaux TILLY, LE GAL et LE FLOC'H. Une alliance LOZ avec les DU LARGEZ fit passer ces biens aux seigneurs de PORZANCOZ, puis à la suite d'une alliance DU LARGEZ avec les LEZILDREY, aux seigneurs de KEREMPRAT.

Une telle ribambelle de noms aristocratiques ne doit pas nous abuser : aucun des porteurs de ces noms n'habite MAGOAR ; ainsi la demoiselle LE PROVOST est à QUIMPER-CORENTIN avec son époux PENMORVAN et son manoir de LA SALLE est occupé par les LE MOIGN. Il n'y a jamais eu de noblesse résidente à MAGOAR. Il n'y a d'ailleurs pas de «seigneurs» au sens féodal comme nous l'avons dit précédemment, seulement des «propriétaires» qui se trouvent être des membres de la noblesse ; leurs biens sont baillés, soit à titre de convenant à domaine congéable, soit, mais plus rarement, à titre de ferme simple. La carte féodale de MAGOAR est donc inexistante : un seul fief, le «fief en l'air» de KERGOUANTON-MAGOAR, dépendant de la seigneurie de GUINGAMP ; un seul lieu noble, LA SALLE ; pour le reste une infinité de tenues roturières constituant des domaines «seigneuriaux» mais au sens domanial du terme. La singularité de MAGOAR ne se montre pas dans la possession du sol par la noblesse : c'est, en effet, le cas de figure rencontré le plus souvent

dans les paroisses de Basse-Bretagne sous l'Ancien Régime ; elle consiste en la quasi-inexistence de structures féodales et en l'absence totale de noblesse résidente. La même proportion à MAGOAR que dans les paroisses voisines donnerait entre 3 et 4 lieux nobles, non compris l'imbrication de fiefs ayant leur chef-lieu à l'extérieur ; à COADOUT, paroisse-mère de MAGOAR, dont la superficie n'est que de 15% supérieure à celle de sa «fillette», on trouve aux XVI^{ème}-XVII^{ème} siècle, 6 lieux nobles dont une haute justice (LE BOIS DE LA ROCHE) et une moyenne justice (KERGUENAN), et 2 fiefs extérieurs s'y étendant (LOJOU et SULLE).-, Compulsant les anciens titres de MAGOAR (registres paroissiaux, réformations de la noblesse, actes divers), nulle trace de cette petite noblesse résidente, vivant le plus souvent du travail de la charrue et mariant parfois ses enfants aux rejetons de simples paysans, faute de pouvoir les apanager ou les doter pour leur obtenir de puissantes alliances (voir à KERIEN les KERENOR, à SAINTE- TREPHINE les LE MINEC, à CANIHUEL les CAIGNOL, à KERPERT les LE FUR, les MINTIER, les JEGOU, les KERAVIS, les ROBICHON, etc.).

Cet exemple de communauté rurale sans «chefs naturels», je le retrouve à PEUMERIT-QUINTIN avec les mêmes caractéristiques : paroisse de faible étendue, 800 à 900 hectares sans la trêve du LOC'H qui faisait partie de MAEL-PESTIVIEN ; obscurité des origines, PEUMERIT-QUINTIN n'apparaissant pas sur les anciennes listes de paroisses avant le XVII^{ème} siècle ; pas de structures féodales, un seul lieu noble : le ROCLEU, et pas de noblesse résidente.

Pas de «chefs naturels», rôle traditionnellement dévolu à la noblesse : ainsi donc, voici à MAGOAR, sous l'Ancien Régime, une communauté rurale dont tous les membres, excepté le Clergé, appartiennent à un seul et même ordre, le Tiers-état, et à une seule et même classe sociale, la petite paysannerie. Serait-ce à dire que nous avons affaire à une mini-démocratie locale sous l'autorité lointaine d'un seigneur non-résident ?

Avant d'essayer de répondre à cette question, observons quelles sont les principales familles de MAGOAR à la charnière des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles.

Au bourg, les PEZRON connus depuis Guillaume PEZRON cité en 1542. René et Guillaume PEZRON, frères, probablement petits-fils de Guillaume, sont nés vers 1560-1565 ; René a épousé Anne LE FLOC'H, dont plusieurs enfants : Alain PEZRON, marié en 1617 à

Marguerite LE GAL, Henry PEZRON, Guillaume PEZRON, etc.

A KERHAMON, les MENGUY : Jean MENGUY est cité en 1540 et 1555. Ce sont probablement ses sœurs, Louise MENGUY et Marie MENGUY, qui épousent respectivement Jean LE MOIGN et... MEUR. Autre Marie MENGUY (nièce des précédentes ?) épousa vers 1570 Charles DONIOU, d'où est issu Jean DONIOU, marié à Marie LE LEPVRIER, d'où Thomas DONIOU marié, en 1627, à Marie THORAVAL ; en 1690 Marguerite DONIOU, épouse de Guillaume SALAUN, possédait des biens à KERHAMON.

A KERBLOC, les GESTIN connus à MAGOAR depuis 1426. Guillaume GESTIN, cité en 1583, a épousé Henriette GUILLOSSOU, d'où au moins cinq enfants : Pierre GESTIN marié en 1618 à Marguerite EVEN, Marie GESTIN mariée en 1625 à Alain COZIC, Léon GESTIN prêtre dès 1628, Marguerite GESTIN mariée en 1630 à Henry LE ROUX, et Jean GESTIN, né en 1617, marié à Marie AUFFRET de SAINT-NICODEME et souche des GESTIN de SAINT-NICODEME.

De KERBLOC un chemin signalé dès 1569 menait à **COATPIQUET** : là demeurent les JEGOU et les GUILLOSSOU.

Les JEGOU, cités à MAGOAR dès 1426. Guillaume JEGOU à COATPIQUET en 1507 et 1555 ; Jean JEGOU en 1563, peut-être le même que Jean JEGOU, époux de Marguerite PHILIPPE et dont sont issus Thomas JEGOU établi à SAINT-NORGANT et Olivier JEGOU cité à COATPIQUET en 1603. Contemporaine de Jean JEGOU, Alette JEGOU (sa sœur ?), mariée à Yvon GUILLOSSOU, tous deux de COATPIQUET ; contemporain de Thomas et Olivier JEGOU, messire Guillaume JEGOU, prêtre, né vers 1575, décédé en 1642, qui demeurait à COATPIQUET et fut Recteur de MAGOAR de 1616 à sa mort. D'une génération plus jeune, Jean JEGOU marié à Anne GUILLAUME et autre Guillaume JEGOU cité avec sa femme Jeanne MENGUY en 1647.

Les GUILLOSSOU sont connus à MAGOAR depuis 1489. Jean et Yvon GUILLOSSOU sont cités à COATPIQUET en 1507, Yvon et Guillaume GUILLOSSOU en 1555, Yvon GUILLOSSOU en 1563, peut-être le même qu'Yvon GUILLOSSOU, époux d'Aliéné JEGOU et dont sont issus Henriette GUILLOSSOU mariée vers 1595 à Guillaume GESTIN, Jean GUILLOSSOU et Alain GUILLOSSOU marié à Théphaine GESTIN, sœur de Guillaume GESTIN. Contemporain d'Yvon GUILLOSSOU, Messire Jean GUILLOSSOU (son frère ?), prêtre, né vers

1540, décédé en 1620, qui demeurait à COATPIQUET et fut Recteur de MAGOAR jusqu'en 1616. Nés dans les dernières années du XV^{ème} siècle, autre Jean GUILLOSSOU et Olivier GUILLOSSOU, frères, neveux d'Henriette GUILLOSSOU : Olivier GUILLOSSOU est parrain à MAGOAR en 1622, 1633 et 1653- Un autre Olivier GUILLOSSOU fut prêtre à MAGOAR de 1647 (?) à 1658 au moins puis curé de KERGRIST AL LAN.

A COATPIQUET, étaient également possessionnés des (LE) MEUR. Guillaume MEUR est cité en 1507. Autre Guillaume MEUR en 1555, fils de... MEUR et de Marie MENGUY. Thomas MEUR marié vers 1600 à Marie LE GAL.

A KERHORONGUE, était installée la famille COZIC : Juon et Olivier COZIC sont cités en 1542, 1555, 1563, et également à KERANTOURC'H et à COATPIQUET, mais le lieu de leur demeure était bien à KERHORONGUE où vivaient, en 1600, deux frères : Messire Yvon COZIC, prêtre, et Henry COZIC ; lequel Henry, cité dès 1569, maria en 1601 sa fille, Marie COZIC, à Henry TILLY du village de KERMORVAN. En 1686, la tenue TILLY, autrefois COZIC, au village de KERHORONGUE était aux mains de Charles LE ROUX et de Claude JEGOU, par acquêt.

A KERANTOURC'H, les trois tenues (LE) MEUR, PEN et CHERMAT étaient possédées par les familles de ces noms, comme nous l'avons dit précédemment.

La famille (LE) MEUR, connue à KERANTOURC'H depuis Jean MEUR et autre Jean, fils Yvon MEUR, cités en 1535, était également possessionnée à COATPIQUET, et une de ses branches s'est, semble-t-il, établie à BURLAOUEN en LANRIVAIN dès les premières années du XVII^{ème} siècle. Messire Yves LE MEUR, prêtre, fit ériger la croix de KERANTOURC'H en 1576. Yvon MEUR, de KERANTOURC'H, a épousé en 1616 Anne LE FLOHIC, dont plusieurs enfants : Guillaume MEUR, Marguerite MEUR née en 1619, Yvon MEUR né en 1621, Jean MEUR, né en 1622...

A KERANTOURC'H était également établie une famille CHEVANCE, connue à MAGOAR dès 1426.

A KERVINIQU, ce sont les familles LE MOAL, HERVE et LE CASTEL.

Jean et Jouan LE MOAL sont cités en 1555, Jean et Guillaume LE MOAL en 1563. Vers 1644, Jean LE MOAL épousera Jeanne LE MOIGN. En 1686-1687, la tenue de feu Jean LE MOAL, au

village de **KERVINIOU** était entre les mains des familles LE MOAL, DUEDAL, MENGUY, LE CASTEL. La tenue est appelée Olivier LE MOAL en 1752.

Les HERVE sont connus depuis Briand et Guillaume HERVE, cités en 1555 et 1563. En 1738, on fait encore mention de la tenue HERVE au village de KERVINIOU.

En 1555, Catherine LE GUERN est citée à KERVINIOU ; elle est probablement la veuve d'un LE CASTEL. En 1563, on cite Yvon LE CASTEL ; né vers 1545, cet Yvon LE CASTEL ne décédera à KERVINIOU qu'en 1643, âgé d'environ 100 ans. En 1752, on fait encore mention de la tenue des CASTEL au village de KERVINIOU,

Faisant détour par **TOUL AN EUNET**, en PLESIDY, un chemin signalé dès 1752, ramenait à KEREVELEN où les deux principales familles sont les (LE) BRAS et les LE ROUX.

Prigent BRAS apparaît dans l'enquête de 1426. En 1542 et 1563 Guillaume LE BRAS est cité à KEREVELEN. En 1686, la maison du BRAS à KEREVELEN était entre les mains de la famille LE ROUX.

Cette dernière paraît originaire de PLESIDY, entre MEDIC (anciennes Réformations des fougues 1425, 1427, 1443) et CAILOUAN, GARSMEUR, TOULAN-EUNET (Aveux XVII^{ème} siècle) ; on peut supposer que les LE ROUX sont venus à MAGOAR, vers 1540, par le mariage de Berthevaux (1er) LE ROUX, cité en 1542 et 1563, avec une fille TILLY de KERMORVAN. Leur fils, autre Berthevaux (H) LE ROUX, né vers 1540-1545, cité en 1583 et 1611, décéda en 1621 ; il avait épousé vers 1570-1575, Marie LE FLOC'H, d'où plusieurs enfants dont : Louis LE ROUX, et Jeanne LE ROUX, mariée à Jean GUILLAUME de KERDRAIN en KERPERT. Louis LE ROUX, décédé, en 1634, à KEREVELEN, a épousé Hélène LE MOROC'HER, d'où au moins sept enfants ; Jeanne LE ROUX mariée, en 1619, à Alain LE MOIGN, Marie LE ROUX mariée à Jean de KERENOR, écuyer, Sieur de SAINT-NORGANT, Claude LE ROUX mariée, en 1625, à Nicolas MAHE, Louis LE ROUX marié en, 1626, à Adélice KERGREGIS. Henry LE ROUX marié, en 1630 à Marguerite GESTIN, Yvon LE ROUX, né vers 1615, qui devint prêtre, Alain LE ROUX, né en 1622.

A **KERMORVAN** vivent les LE GAL, les TILLY et les LE FLOC'H.

Les LE GAL sont-ils issus des LE GAL connus à KERANTOURC'H en 1426 ? Sont-ils les

mêmes que ceux de KERBLOC (Olivier et Jean LE GAL cités en 1540 et 1555) ? On connaît en tout cas à **KERMORVAN** Guillaume LE GAL et Alix LE GAL, mariée à Hervé GUEGUEN, cités en 1535 ; en 1555 et 1563, ce sont Laurent LE GAL et Hervé GUEGUEN ; en 1583, les enfants de feu Laurent LE GAL.

Deux branches de la famille TILLY étaient établies à KERMORVAN : en 1535 Jean et Briand TILLY, en 1555 Jean TILLY et Marguerite SAVEAN, probablement la veuve de Briand TILLY, en 1563 Jean TILLY et Olivier TILLY, en 1583 Léon TILLY et Olivier TILLY ; en 1587 un nommé «Ollivier) TILI» est à l'origine de l'érection de la tour de l'église de MAGOAR, comme en témoigne l'inscription qui y figure. En 1601, Henry TILLY, fils de Léon cité en 1583, épouse Marie COZIC du village de **KERHORONGUE**, et va s'installer là-bas ; le frère d'Henry, Jean TILLY, décède en 1632 à **KERMORVAN**. Un autre Olivier TILLY, prêtre cité en 1620, est inhumé à MAGOAR, le 5 décembre 1627 ; un troisième Olivier TILLY épouse en 1636 Marie LE MOIGN-Mais il y avait également des TILLY au bourg de MAGOAR, connus depuis Guillaume TILLY, cité en 1563, à la famille desquels peuvent appartenir les derniers mentionnés.

La famille LE FLOC'H, que nous verrons à **GUERGUINIOU**, paraît avoir été anciennement installée à KERMORVAN ; Prigent LE FLOC'H y est cité en 1535, Henry LE FLOC'H (son Fils ?) en 1555. 1563 et 1583.

A **KERMAHE**, les principales familles sont celles des DOY, des T(H)ORA-VAL (alias TROUAL) et des COURTES.

Les DOY peuvent être issus de Geffroy DOY, cité en 1489, à COATPI-QUET ; vivaient à KERMAHE en 1555, Alette, Philippe et Alain DOY ; en 1563, Philippe DOY. En 1686, on mentionne les terres des héritiers DOY à KERMAHE et, en 1752, encore «la maison de DOHY» (ce qui renseigne sur la prononciation de ce patronyme).

Mahé THORAVAL est cité en 1542, à KERMAHE, Mahé TROUAL en 1563. Nicolas TORAVAL avait épousé au début du XVII^{ème} siècle Théphaine COURTES, d'où issurent au moins deux filles : Marie THORAVAL mariée en 1627 à Thomas DONIOU, et Jeanne THORAVAL ; mais la filiation du nom persista puisqu'on trouve encore mentionnées en 1686, les terres des héritiers TROUAL à KERMAHE et en 1752, le convenant TROAL audit KERMAHE entre les mains de Marie TROAL, veuve DERIEN.

Yvon COURTES est cité en 1542, à KERMAHE, Mahé et François COURTES en 1563. En 1613, la tenue COURTES au village de **KERMAHE** était possédée en indivis et par moitié par Yvon, fils autre Yvon COURTES, et Jean COURTES. Lequel Jean COURTES avait épousé, vers 1585, une sœur de Guillaume GESTIN de **KERBLOC**. De ce mariage issurent deux filles : Théphine COURTES mariée à Nicolas TORAVAL de **KERMAHE** ; et Catherine COURTES, mariée à Olivier LE GAL (du GOLLODIC en LANRIVAIN ?). Jean COURTES est décédé en 1616 et sa succession fut recueillie par ses héritiers. T(H)ORAVAL et LE GAL, dont un nommé Yves LE GAL vendeur avant 1686 de ses biens de KERMAHE à Louis LE ROUX.

A **GUERGUINIOU** (pour la partie de ce village qui dépendait de MAGOAR, l'autre étant située en la paroisse de BOURBRIAC), on trouve cité, dès 1555, Prigent LE FLOC'H (probablement fils d'autre Prigent LE FLOC'H, de KERMORVAN), et à nouveau cité en 1563. Un fils et une fille au moins continuèrent sa postérité : du fils dont on ignore le nom de baptême issurent Henry LE FLOC'H, cité à GUERGUINIOU en 1625 et donné comme cousin germain de Louis LE ROUX de KEREVELEN, et Anne LE FLOC'H, mariée vers 1595, à René PEZRON. La fille de Prigent LE FLOC'H, Marie LE FLOC'H, née vers 1545-1550, mariée vers 1570-1575 à Berthevaux (II) LE ROUX, décède en 1627 à KEREVELEN. En 1711, le convenant LE FLOC'H, au village de GUERGUINIOU était aux mains de Henry et Louis LE FLOC'H, en 1752, à Louis, Jean et Guillaume LE FLOC'H.

A LA **SALLE** enfin, pour clôturer ce rapide tour d'horizon des principales familles de MAGOAR, les LE MOIGN.

Jean LE MOIGN est fermier de LA SALLE en 1540 ; il épouse Louise MENGUY, de KERHAMON. De ce mariage issurent au moins deux enfants : Dom Thomas LE MOIGN, prêtre, et Olivier LE MOIGN, cité à la SALLE en 1563 et 1569. Hamon LE MOIGN, fils d'Olivier, né vers 1565-1570, épouse vers 1595 Marguerite LE GOFF, d'où au moins sept enfants ; Alain LE MOIGN, marié en 1619, à Jeanne LE ROUX, Yvon LE MOIGN prêtre dès 1630, Adélice LE MOIGN mariée à Yves de KERENOR, écuyer, Sieur DU COSQUER, Hamon LE MOIGN, marié en 1630, à Marguerite RIOU, Guillaume LE MOIGN, Marie LE MOIGN mariée en 1636, à Olivier TILLY, Hélène LE MOIGN, née en 1621.

D'autres familles de MAGOAR mériteraient d'être citées : les LE MENER, anciennement connus depuis 1507 au moins, les TACHON depuis la même date, les ROBIN, etc. Nous nous

sommes volontairement limités aux familles qui constituent, comme nous allons le voir, l'épine dorsale de la structure socio-familiale de MAGOAR aux XVI – XVII^{ème} siècles, A ce sujet, ce rapide coup d'œil historico-généalogique nous permet tout de suite d'établir plusieurs constatations. D'abord une certaine permanence onomastique, mais aussi un fort contingent de renouvellement des noms de famille, donc des familles elles-mêmes. Ensuite, une très forte endogamie débouchant sur des lignages sur-alliés et renforçant la puissance matérielle des familles les plus aisées, et déjà fort aisées, comparées à la moyenne des niveaux de vie de l'époque et des siècles qui ont suivi, jusqu'à la première moitié du nôtre inclus. Enfin, l'essai d'une réponse à la question que nous nous sommes posée : s'agit-il ou non, d'une mini-démocratie locale à MAGOAR sous l'Ancien Régime ?

La permanence onomastique est certaine (on trouve des LE GOFF, des GESTIN, des (LE) MOAL, des JEGOU, des LE GAL, des CHEVANCE, des (LE) BRAS, dès 1426 ; des GUILLOSSOU, des DOY, des SAVEAN, dès 1489). Le renouvellement est important : les PEZRON, cités dès 1542, les MENGUY, dès 1540, les DONIOU, dès 1563, les (LE) MEUR, dès 1507, les COZIC et les PEN, dès 1542, les CHERMAT et les HERVE, dès 1555, les LE CASTEL, dès 1563 (et probablement dès 1555), les LE ROUX, dès 1542, les TILLY et les LE FLOC'H, dès 1535, les T(H)ORAVAL et les COURTES dès 1542, les LE MOIGN dès 1540. Il serait intéressant de déterminer l'origine géographique de ces familles «survenues» à MAGOAR entre les années 1430-1530 ; mais, dans la plupart des cas, cela ne semble pas possible : on peut seulement conjecturer que les LE ROUX paraissent venir de PLESIDY, où ils resteront également possessionnés (on trouve Olivier LE ROUX à GUERNOGNON et Henry LE ROUX au MEDIC en 1426), que les COURTES étaient peut-être originaires de KERIEN (leur nom est gravé dans la pierre au village de **LA SALLE** avec la date 1541) que les LE MOIGN étaient peut-être de la même famille que les cinq LE MOIGN, dont un noble, cités à **BOURBRIAC** en 1426, au bourg, à **VILLE-NEUVE CITE**, à **COSQUER DANOUET** et à **KERIOT**.

Seconde constatation : une très forte endogamie. Il ne s'agit pas à proprement parler de consanguinité, laquelle est prohibée par l'Église jusqu'au 4^{ème} degré, et touche donc des arrières petits-cousins, mais plutôt de renforcement d'alliances. De ces généalogies imbriquées sortent des lignages puissants. Les GESTIN sont alliés aux GUILLOSSOU, aux LE GAL, aux COURTES, aux LE GAL, aux COURTES, aux COZIC, aux LE ROUX ; ils cousinent avec les LE MOIGN et les PEZRON. Les LE MOIGN sont alliés aux MENGUY, aux LE ROUX, aux TILLY ; par les MENGUY, ils

cousinent avec les (LE) MEUR ; la génération née vers 1625, s'alliera aux GESTIN, aux LE MOAL, aux LE FLOC'H, aux PEZRON ; la suivante, aux GUILLOSSOU. Les LE ROUX sont alliés aux TILLY, aux LE FLOC'H, aux LE MOIGN et aux GESTIN ; Marie LE ROUX épouse Jean de KERENOR dont le frère, Yves de KERENOR, est marié à Adélice LE MOIGN. Les DONIOU sont alliés aux MENGUY, aux LE LEPVRIER (Marie LE LEPVRIER, par ailleurs, cousine germaine d'Henriette GUILLOSSOU), aux T(H)ORAVALE (Marie THORAVALE est la fille d'une COURTES, elle-même fille d'une GESTIN). Les PEZRON sont alliés aux LE FLOC'H, aux LE GAL ; la

génération née vers 1625 s'alliera aux LE MOIGN et aux TILLY ; Catherine PEZRON, probablement fille de René PEZRON et d'Anne LE FLOC'H, avait épousé Pierre EVEN, de BOURBRIAC, frère de Marguerite EVEN mariée à Guillaume GESTIN.

Lignages puissants, avons-nous dit : ce terme doit être évidemment relativisé. Néanmoins, les inventaires d'après décès, et autres pièces établies à cette époque, témoignent d'une aisance certaine chez les familles les plus importantes ; ainsi chez les PEZRON en 1654, sont répertoriés les biens mobiliers suivants :

Meubles :

- 4 équerres de lit (dont une «faillie»)
- 6 coffres («sans clef»)
- 2 tables (dont une «faillie») et
- 2 bancs
- 3 châlits (dont deux «faillis»)
- 1 banc de jouxte
- 1 maie à pâte
- 1 vaisselier («avec écuelles cuillers»)
- 2 presses (à 5 et 3 armoires)
- 3 fûts de barrique
- 2 barattes
- 1 dévidoir
- 4 couettes
- 3 «traversiers»
- 11 «linceuls»
- 2 petits bassins
- 2 poêles à frire
- 1 pot de fer et 1 crémaillère
- 1 galettière et son trépiéd.

Outillage :

- 5 tranches
- 2 fourches
- 2 crocs
- 2 cognées
- 1 faux
- 7 faucilles
- 2 pelles
- 3 charrettes (dont 2 en mauvais état)
- 1 charrue Animaux :

Animaux :

- 11 bœufs
- 4 taureaux
- 1 génisse
- 7 vaches à lait et leurs veaux
- 2 porcs
- 1 jument

Ces familles influentes de MAGOAR, les GESTIN, les GUILLOSSOU, les LE MOIGN, les LE ROUX, les TILLY, les (LE) MEUR, les PEZRON, les DONIOU, où se recrutent les membres du clergé local, jouent un rôle important dans la vie de la paroisse dont ils sont en quelque sorte les administrateurs : ils ont leur place dans le «général», ou assemblée de notables chargés de prendre les décisions pour l'ensemble de la communauté paroissiale, que préside Recteur ou Curé généralement issu du même sang qu'eux.

L'isolement géographique de MAGOAR et l'ambiguïté de son statut paroissial, que nous avons plusieurs fois soulignés, l'inexistence de structures féodales et l'absence de noblesses

résidente, que nous venons de dire, la relative puissance de quelques familles auxquelles appartiennent les chefs spirituels de la communauté, voilà résumés les faits institutionnels et sociaux qui caractérisent MAGOAR à l'époque des guerres de la Ligue. Or, dernière expression des luttes féodales, la Ligue et les violents troubles qui l'ont accompagnée en Bretagne ont eu les mêmes effets que les guerres civiles du Moyen-âge : la misère du plus grand nombre, l'appauvrissement de la noblesse qui se ruine pour s'équiper militairement, et la création d'une espèce de bourgeoisie qui récupère les biens et les prérogatives de l'aristocratie, en les usurpant souvent ; à MAGOAR, les GESTIN, les LE MOIGN, les LE ROUX, les (LE) MEUR, les


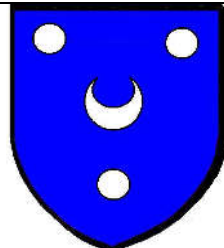




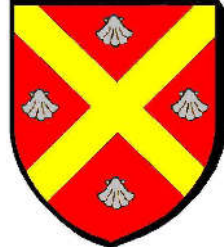



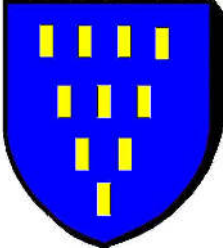
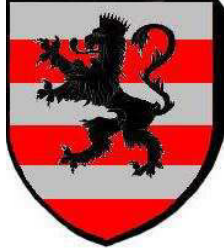
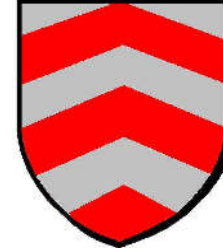


PEZRON, les DONIOU sont ainsi devenus dans les premières années du XVIIème siècle, en 1611 pour les LE ROUX, entre 1614 et 1630 au plus tard pour les autres, «propriétaires» des biens qu'ils se contentaient précédemment de posséder sous leur «seigneur». Ils les ont achetés, ce qui suppose des finances relativement importantes, ou prétendent les avoir achetés, ce qui suppose qu'on les suppose financièrement capables, puis ils s'y sont confortablement installés, faisant de leur maison de véritable petit manoir rural reproduisant la même disposition : une cour close avec un portail formant galerie (chez les LE ROUX à KEREVELEN et chez les PEZRON au bourg), ou une porte cochère (chez les GESTIN à KERBLOC), une tourelle pour escalier (à KEREVELEN, à KERBLOC et chez les LE MOIGN à LA SALLE), une chambre haute et basse (à KERBLOC et à KEREVELEN), avec escalier extérieur (à KERBLOC). En sa demeure, le notable de MAGOAR, tout roturier qu'il est, fait figure d'aristocrate, aux mains calleuses il est vrai. Dans les anciens accès, il est généralement désigné «Sire» ou «Maître» ; ses enfants sont alphabétisés, au moins les garçons ; il contracte des alliances avec la noblesse authentique ; ses enfants, au baptême, reçoivent le parrainage de seigneurs puissants ; il exerce des fonctions de Notaire ou de Sergent dans les petites juridictions voisines ; il administre ses co-paroissiens par le biais du «Général» ou comme syndic de la paroisse ; à la fin du XVIIème siècle, il se fait donner du «Sieur de,...» suivi de son nom de terre, qualification qui renforce son côté pseudo-nobiliaire. Ce schéma, que l'on voit tracé dans la généalogie de la famille LE ROUX, pourrait s'appliquer aux autres familles d'aristocratie paysanne de MAGOAR. A la Révolution Française, leurs descendants seront les premiers, et souvent les seuls, à acquérir des Biens

Nationaux : leur patrimoine, constitué de longue date puisqu'il a deux siècles et plus d'âge, et qui a augmenté de génération en génération, leur permet de réaliser suffisamment de numéraire pour acheter, quelquefois à vil prix, les biens confisqués sur la noblesse ; en outre, ils continuent d'exercer des fonctions administratives

Charles LE ROUX, de KEREVELEN, descendant à la 5ème génération de Henry LE ROUX et Marguerite GESTIN, est, à l'époque révolutionnaire, juge de paix du canton de MAGOAR.

Il n'y a donc pas, sous l'Ancien Régime à MAGOAR, en l'absence de structures féodales, de mini-démocratie locale : la place de la petite noblesse est tenue par des «coqs de village», paysans et roturiers comme le reste de la population, mais organisés en forts lignages unis entre eux par des alliances répétées et tenant sinon le haut du pavé, au moins le haut du chemin creux ! Peut-on parler de «caste» ? Le mot serait sans doute trop fort, qui ne concerne que quelques familles, mais la structure de cette aristocratie paysanne de MAGOAR, où chaque génération de chacune des familles concernées donne au moins un prêtre à l'Église, n'est pas sans rappeler les «Julots» du Haut-Léon. En tout cas, il ne semble pas exister d'exemples voisins aussi prononcés : ainsi, pas plus à BOURBRIAC que dans l'immense paroisse de BOTHOA, pour prendre les deux plus grandes paroisses limitrophes de MAGOAR, ne se dégage cette impression de structure aristocratique où c'est une partie de la paysannerie qui joue le rôle d'une noblesse absente. C'est pourquoi cette particularité du MAGOAR d'autrefois me paraissait devoir être soulignée.

André-Yves BOURGES.

				
<i>KERALDANET</i>	<i>LEZILDRY</i>	<i>LE PROVOST</i>	<i>DU POU</i>	<i>DU COZKER</i>
				
<i>DE CLEAUROUX</i>	<i>CHEF DU BOIS</i>	<i>DU LARGEZ</i>	<i>GUERNARPIN</i>	<i>DU JUCH</i>
				
<i>DE BAUD</i>	<i>DE KERSALIOU</i>	<i>PLUSQUELLEC</i>	<i>LOZ</i>	<i>De LALANDE</i>

Chouannerie et République

*Quelques épisodes de la Révolution
En Trégor Cornouaille*

1789 - 1801

*Pays d'Argoat N° 3
Y. Botrel*

CHOUANNERIE ET REPUBLIQUE

QUELQUES EPISODES DE LA REVOLUTION EN TREGOR/CORNOUAILLE (1789-1801)

Le début de l'année 1789 est synonyme d'effervescence à travers le pays. Chacun des ordres (Tiers Etat, Clergé, Noblesse) prépare activement les états généraux. Cette activité se manifeste à travers la rédaction des cahiers de doléances des paroisses bretonnes.

Très souvent, les revendications exposées manquent d'originalité plus ou moins inspirées qu'elles sont d'un ouvrage paru à Nantes et dans lequel les rédacteurs des cahiers ont abondamment copié.

La part prise par les bourgeois, très souvent

propriétaires fonciers, et par les hommes de loi paraît être importante.

La masse de la paysannerie se sentant ignorante fait confiance aux «Messieurs de la ville» pour ce qui concerne sa défense.

Dans les campagnes, l'état d'esprit est assez favorable aux idées nouvelles d'autant que celles-ci sont appuyées par le bas-clergé.

Nombre de prêtres vivent difficilement percevant pour leur subsistance la portion congrue à laquelle ils préféreraient voir substituer un traitement versé par l'état.

LES CAHIERS DE DOLEANCES

Les cahiers de doléances de la paroisse de Bourbriac sont contresignés par 24 personnes parmi lesquelles figure sûrement le général de la paroisse ⁽¹⁾ car, après les signatures de Rolland Gestin, Sébastien Le Men, Marc Diridollou etc..., figure la mention de «corps politique de la paroisse» - (Marc Diridollou est aussi membre de la fabrique (2) de Bourbriac en 1788).

Les autres signataires doivent être les «plus notables des habitants» : avec Pierre Lozahic, Noël Rannou et autres, signe Bertrand Trovel, de Kerlovraz, qui sera le premier Maire de l'histoire de Bourbriac.

Le 24 janvier 1789, ils se réunissent donc afin de rédiger tes revendications qui leur tiennent à cœur.

Disons d'entrée que l'aspect anti-nobiliaire prend la plus grande part dans leurs préoccupations et ils en appellent au Roi leur «monarque sensible et bien-faisant».

La suppression des justices seigneuriales, justices privées où le seigneur est juge et partie, est réclamée, avec la suppression des corvées dues au seigneur ainsi que la fin d'autres privilèges. Parmi ceux-ci, le droit qu'ont les nobles de faire exempter leurs domestiques de la milice est très contesté. Les signataires réclament, qu'à l'avenir, quatre serviteurs au plus pourront bénéficier de cette faveur.

Dans le même registre, l'égalité devant l'impôt et devant les frais que nécessite l'entretien des grands

chemins, figure en bonne place avec le droit pour chacun de «loger chez lui des boissons sans qu'il ne lui en coûte plus de taxes qu'à un noble».

Deux revendications ont un caractère plus politique où le problème de la représentation du Tiers-état fait l'objet de propositions.

Les états de Bretagne ont vocation de gérer les affaires de la province mais la noblesse y est sur-représentée et l'égalité de députation est donc réclamée. Le parlement de Bretagne, garant des libertés et franchises de notre province, est un bastion de la noblesse. L'accès aux charges parlementaires est donc exigé pour le Tiers-état ainsi que la possibilité pour des personnes issues de cet ordre de postuler dans les grades d'officiers dans la marine royale.

Il y a fort à parier que cette dernière revendication, qui concerne certainement très peu de monde à BOURBRIAC, a dû être «soufflée» par le rédacteur. Remarquons au passage que personne n'envisage la disparition des institutions propres à garantir les privilèges dont bénéficie la province mais que seul des aménagements sont prévus quant à leur fonctionnement et pourtant... quelques mois encore et l'édifice va être emporté.

Restent les revendications à caractère social, limitation de la durée des procès, ruineux pour les petites gens, la suppression des haras, les plaintes habituelles contre les meuniers sont évoquées, et naturellement, le domaine congéable figure en bonne

place ; les paysans, qui sont en majorité, réclament la fin du droit de congédier les tenanciers. Les habitants de Bourbriac seront solidaires d'une pétition élaborée à Guingamp condamnant le domaine congéable.

Une semaine plus tard, le 1 février 1789, une nouvelle réunion se produit sous la direction de Monsieur Loas, le recteur.

PREMIERES MESURES. PREMIERES DIFFICULTES

Le mois de juillet 1789 voit la prise de la Bastille, connue quelques jours plus tard en Bretagne. Les préoccupations de la masse sont cependant assez loin de ce qui se passe à Paris. L'Assemblée constituante commence alors à légiférer. Le 2 novembre, les biens ecclésiastiques sont confisqués devenant biens nationaux. La loi abolit également la dîme, mesure qui ne peut que plaire aux contribuables ruraux. (Notons au passage que les Bretons étaient, par rapport à la moyenne du royaume, favorisés sur le plan fiscal).

Les départements sont alors constitués. Les députés Bretons exigent et obtiennent que les limites historiques de leur province soient respectées.

Cinq départements sont découpés (3) dans l'ancienne Bretagne. L'assemblée décide également de la constitution des communes et, dès le début de l'année 1790, celles-ci élisent leur premier conseil municipal.

La composition de ces premiers conseils municipaux nous est mal connue, ainsi nous ne savons rien de l'installation de celui de Bourbriac.

A Pont-Melvez, où l'on revote le 14 novembre 1790, ce sont, autour du maire François Allain et des officiers municipaux, les plus notables des habitants et les citoyens actifs (sans autre précision), qui précèdent à l'élection.

Pendant ce temps, dans les campagnes, règne une nervosité certaine. Dans le pays Gallo et notamment aux alentours de Rennes, Dol etc., les paysans s'en prennent aux nobles, brûlant et pillant quelques châteaux. En avril 1790, 500 paysans se rassemblent à Moustéru et marchent sur le manoir du Groesker se situant dans cette même commune. L'alerte est donnée au châtelain de ce qui se prépare. Celui-ci fait aussitôt appel à la force publique. Cette foule de paysans cherche probablement à détruire les titres convenanciers et les divers documents asseyant les droits féodaux de Mr du Gaspersn, seigneur du Groesker, tels que chartriers etc. En un mot, ils veulent en finir avec ce qui incarne pour eux la féodalité.

Arrivés sur place, ils se heurtent à la garde

La lecture d'une proclamation de la noblesse, rédigée en breton, ne provoque que protestations. Ce jour là, on évoque de nouveau le dévouement dû au roi et aux intérêts de la Bretagne, mais aussi, plus prosaïquement, le caractère insupportable du service dû à la milice pour les fils de cultivateurs alors que «les laquais sans nombre» de la noblesse sont exemptés de tirage au sort.

La garde nationale venue de Guingamp et composée des bourgeois de cette ville. En plus des gardes nationales de Guingamp, d'autres sont venus en renfort de Pontrieux et de Carhaix (ceux-là même qui plus tard materons une grève chez les mineurs de Poullaouenn).

En renfort enfin, une troupe de soldats et les gentilhommes du pays venus défendre leur pair.

Les choses vont en rester là et les deux parties se retirer sans combattre, mais cet épisode en dit long sur la nervosité des campagnes.

Bientôt débute la saison des grands travaux agricoles et le temps n'est plus à l'effervescence, tant il faut rentrer les moissons et la récolte de l'année 1790 est très bonne, ce qui ne doit pas manquer d'apaiser les esprits.

Le 14 juillet 1790, qui a vu célébrer à Paris la fête de la nation, est également commémoré en Bretagne.

Nous avons ainsi une bonne description de ce que fut cette cérémonie à St-Fiacre.

« Toute la trêve était convoquée par le maire à 10h du matin pour entendre la grand-messe. La garde nationale sous les armes, avec fifre et tambour, se rendit au domicile du premier magistrat où les officiers municipaux et les notables étaient déjà rassemblés. Le cortège défila jusqu'au bourg. Mr le maire salua Mr Thomas, prêtre, et le sieur Joseph Le Bêchée, curé, qui allait célébrer la grand-messe devant toute l'assemblée. La messe royale était au programme. L'office terminé, le maire annonce au peuple que la procession ira jusqu'au feu de joie. Clergé et municipaux allument le feu et une clameur s'élève aussitôt de toutes parts.

«Vive la Nation, la Loi, le Roi». Le cortège revient à l'église. C'est là que le représentant de la commune adresse un discours à ses concitoyens et commande aux gardes nationaux et à l'assistance de prêter le serment de fidélité. Sur sa demande, le curé entonne le Te Deum et la cérémonie se termine à 4h au soir par la rédaction d'un procès-verbal sur la fête du 14 juillet 1790 à Si Fiacre» (4).

Toutefois, la haute hiérarchie religieuse

commence à réagir afin de contrer tes travaux de cette assemblée qui prend des mesures par trop défavorables à ses intérêts. La réaction ne se fait pas attendre.

Le 27 novembre 1790, l'assemblée exige que les prêtres prêtent serment de fidélité «à la Nation, à la Loi et au Roi» sous peine de poursuite.

Bien qu'il n'existe que des chiffres approximatifs sur le nombre des prêtres ayant accepté le serment, les districts de Guingamp et Pontrieux semblent en pointe : la moitié des prêtres accepte le serment loin devant la plupart des districts qui se contentent de 10

à 30 % de «jureurs».

Déjà, le Trégor et la haute Cornouaille se distinguent, augurant bien du bastion républicain qu'elles incarneront plus tard.

Quelques motifs de mécontentement troublent alors les campagnes. Les paysans n'aiment pas la ville qui représente pour eux la domination.

Or, les réquisitions de grains, en faveur justement des communautés urbaines, les irritent particulièrement.

LES BIENS NATIONAUX

La vente des Biens Nationaux débute en 1791 dans le canton de Bourbriac. Le décret du 2 novembre 1789 avait décidé de la nationalisation des biens ecclésiastiques.

Dès le mois d'avril 91 à Bourbriac, les biens de l'abbaye de Coat Mallouen sont acquis par Jean Le Diouron, François Le Ny, Anne Le Ny, Jean Le Provost, etc.

Il en est de même à Plésidy où la même abbaye possède d'autres biens.

Quelques mois plus tard, en septembre 1791, c'est au tour d'un convenant situé à Penvern et appartenant à la Confrérie du Rosaire d'être acheté par Jean Chermat alors que Jean Rannou se porte acquéreur le 20 janvier 1792 du convenant St Briac appartenant à la Fabrique de Bourbriac et situé à Restigou. A St Adrien, deux parcelles seulement sont concernées. L'une appartient à la fabrique de St Adrien, l'autre à celle de Bourbriac. René Cadoudal, de St Adrien, achètera cette dernière en l'an 3. A Bourbriac, le principal acheteur de biens religieux est le notaire Le Cudennec.

En l'an 2, il achète une maison et ses dépendances, propriété jusqu'alors de la chapellenie du Helloc'h (5) ; en l'an 4, sept parcelles appartenant à cette même chapellenie et 8 parcelles appartenant à la fabrique.

Les chapelles du Danouët et de St Houarneau seront acquises plus tard en l'an 7 (1799) par Augustin Pendezec et Le Guillou, mais, certains biens nationaux religieux ne trouveront pas acquéreurs avant 1810 !

Autrement plus importante est la vente des biens nationaux antérieurement propriétés des aristocrates.

Voyons par exemple le cas de St Adrien.

Sur les 992 ha que compte cette commune, 792 sont propriété de la noblesse avant 1790 (6), les 200 ha restants se partageant entre quelques bourgeois et riches cultivateurs, la plupart des paysans ne possédant souvent qu'une seule parcelle. Ces chiffres éclairent mieux que tout la nature de la propriété du sol avant la révolution.

Leur vente débute dès 1794 (an II) dans le canton. A Plésidy en l'an III, Augustin Le Clec'h achète Tannegan sur «Les Boessière», Sylvestre Gautier et Guillaume Trubuil respectivement Trorolland (Trolan) et Trévelost sur les Cormier du Médic, tandis que Jacques Le Bihan pour la métairie du Sullé et Henry Le Pape pour Kernonen achètent en l'an IV sur les Botherel de Quintin.

Notons que sur Plésidy, les Cormier du Médic rachètent la plupart de leurs biens.

A Kerien, les acquéreurs ne se précipitent pas ; seulement la moitié des lots soit exactement 5 sur 10 sera vendue. Le cas extrême paraît être la commune de Ste Tréphine, à l'autre bout du district de Guingamp, où pratiquement aucun lot ne sera acheté.

A Pont-Melvez, le problème est radicalement différent. La presque totalité de la commune appartenait à l'ordre de Malte (ordre religieux) et le domaine congéable n'avait pas cours. Dans cette paroisse, c'est la Quevaise qui prévalait. L'assemblée Nationale ayant aboli ce système sans contrepartie, les paysans devenaient automatiquement propriétaires du foncier.

A Bourbriac, quelques biens appartenant à Toussaint-Marie et à François de Bizien (sic) sont vendus dès l'an II, à savoir la métairie de Coatevenou à Bertrand Guillou, Kergoff à Yves Le Roy et Kerdavidou à Jean Lozahic.

LA REPUBLIQUE

Parmi les familles nobles possédant quelques biens à Bourbriac, notons en particulier les Cormier du Médic, Desnos, Casian, Bahuho du Liscoët, Sato-Domingo et Trogoff. Les biens de ces derniers sont vendus en l'an VII. Si Guillaume Duédal acquiert Keranroué, ce sont les Desjars (7) qui achètent le reste des biens, soit les fermes de Kercadiou, Kerhuel et deux lots de terre. Ce dernier exemple prouve s'il en était besoin, que les ventes échappent souvent aux paysans mais pas à la bourgeoisie, les Desjars qui sont installés dans la région de Bourbriac de longue date, ont exercé la charge de notaire auprès de plusieurs juridictions seigneuriales (par exemple à la seigneurie de l'Isle-Crec'h Can).

Le principal propriétaire foncier paraît bien être cependant Mottier de La Fayette. Ses biens s'étendent sur Coadout, St Adrien, Plésidy, Bourbriac etc. Dès l'an II, Louis Connan achète Drezit Vihan, le 29 floréal an VII (8), Mathurin Bourges achète Cosquer Lanniou mais c'est l'an VIII (1800) qu'est vendue la plupart des biens : Ollivier Diridollou achète cette année là le «convenant an aotrou» et Sylvestre Le Campion le «convenant Bertrand Lachater», le 28 vendémiaire pas moins de 19 lots seront vendus.

Il convient maintenant d'opérer un retour à Richard Le Cudennec (notaire), Celui-ci se porte successivement acquéreur : en l'an III, du bois dit de Coat Liou sur les Lesguen, de deux pièces de terres sur les Bizien, en l'an V de Rumorvan et d'une autre ferme en Plésidy, en l'an VIII, de la métairie de Kerivoa (le tout sur La Fayette).

Cette même année an VIII, il achète une terre à Coadout sur les Bahuho du Liscoët. La révolution achevée, il achètera sous l'empire (1808) le moulin de Tournemine (sur les Bourbon-Penthièvre) puis, en association avec Ambroise Guillou, les biens de Marguerite Le Brun du Lojou (Ambroise Guillou est receveur de l'enregistrement et des domaines nationaux et a exercé la charge de maire de Bourbriac de l'an VIII à l'an IX).

Richard Le Cudennec (1753-1819) était originaire de Gurunhuel où ses parents, Louis Le Cudennec et Françoise Ollivier étaient cultivateurs à Guernhir. Après ses études, il s'installe comme notaire dans sa paroisse natale où il épouse en 1781 Françoise Marquer de Bourbriac.

Quelques années plus tard, il vient exercer sa charge dans cette Commune : c'est alors qu'éclate la révolution. Chargé d'estimer la valeur des biens nationaux, il ne manque pas l'occasion de se constituer rapidement une jolie fortune ce qui ne va pas sans lui créer quelques ennuis. En 1798, il est juge de Paix du canton.

Le 27 août 1792 (le lendemain donc de la décision d'expulsion des prêtres réfractaires), l'assemblée législative vote une mesure d'une importance extrême pour les ruraux de la Basse-Bretagne : **l'abolition du domaine congéable.**

Pour bien comprendre cette mesure réclamée dès 1789, expliquons sommairement le principe du « domaine congéable » :

Le propriétaire ou foncier concède des terres à un domanier ou colon contre un loyer annuel dit «*rentes convenancières*». Ce contrat était primitivement révocable à tout instant par le foncier, à la condition expresse d'indemniser le domanier pour les améliorations (bâtiments, plantations, talus etc.) apportées au fond. En cas d'abandon du convenant par l'exploitant, celui-ci perdait tout droit à l'indemnisation. En réalité, le domanier versait parfois une certaine somme dite «*deniers d'assurances*» afin d'obtenir une garantie de n'être pas chassé à tout instant. Le domaine congéable a fait l'objet d'attaques en règle de la part des paysans et de nombreux cahiers de doléances demandent son abolition.

Cette mesure est accueillie avec une satisfaction très marquée. Dès lors, à l'exception du Pays Vannetais et d'une partie du Léon, la masse des paysans bas-bretons, ne prendra pas partie contre la révolution. La Bretagne bretonnante va demeurer à l'écart de la chouannerie.

Le 22 septembre 1792, la république est proclamée.

Le début de l'année 1793 voit l'exécution du Roi Louis XVI appelé trois ans plus tôt «le meilleur des hommes» par ses sujets.

Aux frontières, la guerre avec l'étranger se rallume et la convention décide la levée de 300 000 hommes ; mesure toujours aussi impopulaire d'autant que parallèlement on assiste à de nouvelles réquisitions de grains.

Elle sera suivit en août 1793 par la levée en masse.

A ce moment, tout bascule et le spectre de la guerre civile fait son apparition : mars 1793 voit le début de la chouannerie dans les Côtes-du-Nord, à Pommeret. Son chef en est De Boishardy qui sera tué 2 ans plus tard, le 17 juin 1795.

Parmi ceux qui occupent les postes de responsabilité au plan local, les craintes sont grandes. La municipalité de Bourbriac ne tient plus ses séances sur place mais à Guingamp, sous la protection de la force armée.

Pendant ce temps, les districts de Guingamp et Pontrioux prennent, entre autres mesures, un décret destiné à changer le nom de certaines communes (noms par trop marqués d'obscurantisme !) : nous sommes en l'an II dans la période révolutionnaire connue sous le nom de «LA TERREUR».

St Adrien, pour la 2ème fois de son histoire, change donc de nom (9) et devient Montrieux par arrêté du 28 pluviôse an II (16 février 1794).

St Connan prend le nom de Roc Connan.

St Gilles Pligeaux celui de Mont Pligeaux.

St Fiacre devient Fiacre des Bois.

St Jean Kerdaniel devient Bois Daniel.

St Péver se transforme en Lalande.

Le district de Pontrioux n'est pas en reste qui, le 28 nivôse an II, transforme St Clet en Lein-Tréo (hauteur du Trieux).

Encore une fois, ces deux districts paraissent en pointe si l'on considère que, dans d'autres, probablement plus modérés, rien de tel n'a été fait.

LA QUESTION RELIGIEUSE

Les réticences, puis l'hostilité déclarée du clergé conduisent bientôt les républicains à réagir durement afin de régler ce problème dès la fin de 1792, un arrêt est pris prescrivant la déportation des prêtres insermentés.

Le mois suivant, l'inventaire des chapelles et églises est entrepris. Le 23 février 1793, Yves Le Ny et Le Diouron procèdent à celui de la chapelle du Médic à Plésidy avant de la fermer au culte.

Le 28, Henri Thépaut, maire de Lanrivain et Pierre Prigent, officier municipal ferment les chapelles de Lannegan et St Antoine. A la chapelle de la Trinité, ils se heurtent à l'hostilité affichée de Bellom père, gardien du bâtiment qui refuse de les assister.

Le 25 janvier, Bertrand Trovel, maire de Bourbriac et Jean Lozahic de Tannouedou (juge de paix du canton) inventorient les chapelles St Briac de Bodfo (sic), St Jude, Pénity, et Notre-Dame de la Merci à Pen-Pinot. Un an plus tard, le 29 nivôse an II, B. Trovel assisté de Jean Le Bloas, Yves Connan, Jean Le Men procureur de la commune, est à l'église paroissiale. Un état précis des titres, tant paroissiaux que de la Confrérie du Rosaire, est entrepris. Puis le mobilier, meubles, calices, chandeliers, linge et même les cloches sont répertoriés et évalués. (A titre

de comparaison, la commission dispose d'un inventaire entrepris par la Fabrique en 1788). La fermeture des chapelles et le décret d'expulsion provoquent l'entrée dans la clandestinité de nombreux prêtres (10).

François Le Pennec (1766-1844), diacre habitant le village de Krec'h Morvan en Lanrivain, célèbre la messe en la chapelle de St Norgant. Louis Hyacinthe Alexandre, juge auprès du tribunal de Guingamp, est averti de la chose, probablement par Charles Leroux, l'officier de police et juge de paix du canton de Magoar. Quatre gendarmes sont diligentés afin de se saisir de Pennec, inculpé de crime de sacrilège (étant diacre, il n'avait évidemment pas le pouvoir de célébrer la messe). Le 5 juillet 1792, ils sont à Krec'h Morvan où les frères du diacre refusent de leur ouvrir leur maison, ils menacent de plus d'appeler à leur secours les habitants de la trêve. Se retirant, les représentants de l'ordre se renseignent afin de connaître le domicile du maire mais la solidarité joue à fond et personne n'accepte de les renseigner.

Quelques temps plus tard, ils se saisissent du prévenu mais, celui-ci, à la faveur du mauvais état du chemin, leur fausse compagnie près de Kerbastard et parvient à s'exiler à Jersey.



Chapelle du Médic en Plésidy



Chapelle St Jude (Bourbriac)

Le cas des prêtres de la commune de Pestivien est significatif. Le recteur insermenté, Charles Pezron, mis en détention au couvent des carmélites de Guingamp y meurt en 1793. Son vicaire Jean Touboullic doit s'exiler en l'île de Man (mer d'Irlande) jusqu'en 1802 (11). Pierre Corbel, jeune prêtre originaire de Locarn, est arrêté, bien qu'ayant prêté serment, jugé puis exécuté en janvier 1798 (12).

Le vicaire de Senven, Claude Philippe et Pierre Quérou, ancien recteur de Plésidy, sont arrêtés en germinal an IV et conduits à la prison de Port-Briec (St Briec).

Claude Philippe s'était retiré à Senven en l'an 3, âgé de 65 ans et, l'année suivante, le 12 frimaire an IV, il prête serment à la constitution ce qui ne lui épargne pas l'arrestation six mois plus tard.

Pierre Quérou, le «ci-devant recteur de Plésidy», n'en est pas à son premier acte d'hostilité vis-à-vis de la république. Déjà, le 15 mai 1792, il est accusé par Monsieur Le Bescond, recteur constitutionnel de Plésidy et par le conseil municipal de St Péver, où il vit retiré, d'avoir tenu des propos «fanatiques et sédi-tieux». Niant avec vigueur, il fait l'objet d'un non-lieu, ce qui n'empêche pas la police d'avoir l'œil sur lui.

A BOURBRIAC, le recteur est Yves Loas qui a pris cette paroisse en charge en 1783. Mis en demeure

de prêter serment, il refuse et doit se démettre en Juin 1791. En 1793, ses meubles et ses livres sont saisis, transportés à Guingamp et vendus. Il ne rentrera pas d'exil avant 1803.

A l'inverse, plusieurs ecclésiastiques acceptent la constitution civile du clergé. Jean-Marie Le Cam, vicaire en 1791, H- Le Garz, Vincent Le Saint, François Latour, François Salaün, vicaire en 1792, prêtent serment. Yves-René Duédal (1745-1795), recteur de St Vincent à Tréguier, se retire quant à lui à BOURBRIAC, son pays natal. Bien que n'ayant pas prêté serment, il ne paraît pas avoir été inquiété jusqu'en 1793, ceci étant peut-être dû à son état de santé. Toutefois, l'année suivante, il est conduit à la maison d'arrêt de Guingamp ayant probablement exercé son ministère en cachette. Il y meurt en brumaire an III veillé par ses beaux frères François Le Men, aubergiste, et Yves Trévis, boucher, tous deux du bourg de Bourbriac. Son corps est inhumé au cimetière de cette commune sous le contrôle de Mathurin Bourges faisant fonction d'officier public.

En dehors de ces personnes, d'autres prêtres réfractaires auraient séjourné sur le territoire de la commune. Un prêtre vivait caché au village de Tividou où il administrait les sacrements, un autre se dissimulait dans les mêmes conditions à Kerivoa, mais leur nom ne nous sont pas parvenus.

LES PROCESSIONS NOCTURNES

Durant l'année 1794, la guerre fait rage aux frontières de la France. La république, assiégée par les plus grandes puissances d'Europe se bat avec l'énergie du désespoir. Les réquisitions de conscrits, les levées en masse lui donne l'avantage numérique. La valeur de ses jeunes généraux et le courage des soldats donnent à l'armée un extraordinaire ascendant sur ses ennemis. Qui ne se souvient de la légende des soldats de l'an II !

Mais, cet enthousiasme, tous ne le partage pas.

Nous l'avons dit, le service militaire est une chose absolument neuve et très impopulaire chez les habitants des campagnes bretonnes. Il a fallu se plier aux lois nouvelles et la jeunesse est à la guerre ce qui ne manque pas de distiller dans le pays une sourde inquiétude. C'est dans ce contexte que vont se produire durant le mois de messidor an II ce qu'il est convenu d'appeler «l'affaire des rassemblements nocturnes». Plusieurs communes sont concernées : Moustéru, Coadout et surtout, semble-t-il, Bourbriac alors que Kerien est épargné. Quelques jours plus tard, au début du mois de thermidor, plusieurs arrestations sont opérées, probablement sur dénonciation, et les suspects interrogés par

l'administration du district de Guingamp. Rapidement, les enquêteurs isolent plusieurs personnes qui paraissent être les instigateurs de ces manifestations. Le 6 thermidor, les citoyens Tassel, Rivoallan, Penglau et Alexandre interrogent le prévenu Guillaume Le Flour, de BOURBRIAC, sur les motifs et les protagonistes de l'affaire.

Ce dernier est tisserand et cultivateur, âgé de 35 ans, habitant Keriot en Bourbriac. Interrogé, il répond que ces rassemblements (par ailleurs interdits par l'autorité), étaient des processions, débutant au déclin du jour et finissant vers l'aube.

Celles-ci se rassemblaient en plusieurs points de Bourbriac, par quartiers puis convergeaient vers la chapelle de Danouët. La raison qu'il invoque tient selon lui dans la volonté populaire d'adresser des prières afin d'obtenir la paix et le salut de la république. Les enquêteurs, décidément bien renseignés, ne sont pas dupes ; ils savent aussi que le 25 messidor, une procession a quitté Bourbriac, de nuit, pour se rendre à une chapelle de Bulat qu'ils nomment Ste Anne de Fougères (nom actuel Ste Anne Radeneg) alors située sur le territoire de la commune de Pestivien).

L'administration craint, semble-t-il, une certaine complaisance ou pire, une certaine complicité de la part de la municipalité de cette commune. Questionné sur la présence des édiles et du drapeau tricolore, tant à l'arrivée qu'au départ des processionnaires, G. Le Flour répond évasivement.

Les questions suivantes sont plus directes et il doit admettre qu'il était le récitant des prières au Danouët et, signe incontestable d'une certaine instruction, qu'il a lu à Bulat un papier au peuple.

Interrogé, il répond : «Je lus la conversion du pêcheur, en breton». Cet extrait est tiré d'un ouvrage du père Julien Maunoir nommé «le chemin du paradis» qui fut remis à G. Le Flour par un habitant du village de Poul Woas Quelen, Yves Le Couillard.

Le prévenu livre enfin les noms de 4 personnes du bourg également impliquées : René Le Goff, Yves Le Pavec, Yves Le Flohic et Ollivier Le Men, ainsi que Pierre Jézou (1739-1822) de Coatmen.

Puis il dénonce expressément Pierre Le Gall, de Guerguiniou, comme étant le tout premier instigateur des processions.

On peut constater que, bien qu'il y ait à ce moment des prêtres réfractaires dans les campagnes, pas un ne paraît directement impliqué, puisque pas une fois, les enquêteurs n'y feront allusion. L'affaire ne tient pas toute dans ces faits exprimés succinctement. Une lettre figure également au dossier, un nom apparaît sur ce document qui paraît être celui du destinataire, auquel cas, le document serait anonyme comme si l'expéditeur avait craint d'être identifié du

point de vue de sa sécurité. Le patriote qui tient la plume dénonce avec véhémence les processions nocturnes attirant l'attention de l'administration sur le fait que le soulèvement de la Vendée n'a pas commencé autrement. Assurant qu'il s'efforcera de découvrir et dénoncer les responsables, il suggère, afin de parfaire ce plan, l'envoi d'espions ! D'autres éléments viennent s'ajouter au caractère insolite de l'histoire. Ainsi, le républicain rédacteur de la missive laisse entendre qu'à l'origine des dérèglements il y a un scélérat... mort depuis deux ans au Helloc'h et que certaines personnes viennent consulter la nuit !! Superstition ou plutôt abus de la crédulité populaire à des fins politiques ?

Il semble bien que ce soit le cas. Dans l'interrogatoire de G. Le Flour, les enquêteurs font en effet allusion à une lettre présentée au peuple comme ayant été écrite par St Michel lui-même et incitant probablement aux processions !!

Peu après, Guillaume Le Flour est conduit à Port Brieuc (St Brieuc) de brigade en brigade par la gendarmerie afin d'être livré à l'accusateur public. Son cas est aggravé par le fait que les prières publiques à Ste Anne Radeneg, dont il est l'animateur, étaient destinées à intercéder pour le retour à la royauté et des prêtres exilés. En outre, il aurait également lu à la foule une bulle du pape. L'affaire se termina pourtant par un non-lieu pour la plupart des protagonistes.



— Chapelle de Santez Anna Radeneg (Bulat Pestivien) —

LA CHOUANNERIE

De nombreuses raisons sont à l'origine de ce phénomène complexe. Les réquisitions de grains, la mort du roi, l'augmentation notable de l'imposition y contribuent. Mais ce qui est déterminant ce sont les mesures anti-religieuses et surtout les levées en masse. De nombreux Jeunes choisissent de se cacher ou de désertier. Mouvement idéaliste au départ, il sombrera souvent dans le banditisme par la suite.

Mouvement essentiellement populaire, il n'affecte pas les diverses régions de Bretagne de la même façon. Ainsi, dans les Côtes-du-Nord, le Pays Gallo est beaucoup plus atteint que le pays bretonnant. Notre région, par exemple, n'est pas une région de grande chouannerie comme le sont les campagnes morbihannaises, toutefois, la présence des chouans y est bien réelle.

Des bandes insaisissables parcourent la contrée. On ne peut comprendre la chouannerie sans connaître la Bretagne d'alors : immenses étendues de landes, talus, chemins creux, tout est parfait pour que s'y développe la guérilla. Durant la première chouannerie (de 1793 à mai 1795) les insurgés ne semblent pas s'être beaucoup manifestés dans la région. Au mois de février de ce terrible hiver 1794/1795, (le plus dur du siècle disait-on), une bande surgit à Senven-Léhart où elle se livre à des pillages probablement à l'encontre des acheteurs de Biens Nationaux.

Le 3 ventôse an III (21 février 1795), la liberté de culte est rétablie et des pourparlers de paix sont entrepris avec quelques chefs chouans mais, malgré la signature d'un traité avec certains d'entre eux, la paix civile ne revient pas et la guérilla persiste au désespoir des campagnes.

Cette mesure avait été précédée d'une offre d'amnistie le 12 frimaire an III (2 décembre 1794) pour ceux des insurgés qui déposeraient les armes, mais, elle semble suivie de peu d'effet. Or, nous l'avons dit, l'insécurité persiste, témoin l'événement tragi-comique survenu à Montrieux (St Adrien) le 11 germinal an III (avril 1795).

Vincent Henry est alors juge de paix du canton de Bourbriac, habitant à Montrieux (St Adrien). Vers l'heure de minuit, quelques chouans cernent sa maison. Sous la menace de mettre le feu à l'habitation, ils s'en font ouvrir la porte. Aussitôt ouverte, quatre hommes y pénètrent alors qu'un cinquième se tient sur le seuil. Dans sa déposition le citoyen Henry précise :

- «Ils se firent donner toutes les clefs et ouvrirent les sept armoires qui se trouvent dans la cuisine».

Détail intéressant : l'importance du mobilier démontre, s'il en était besoin, que certains «républicains» déjà riches propriétaires n'avaient pas manqué de profiter des circonstances nouvelles créées par la vente des biens nationaux et la création de charges nouvelles (ici : juge de paix) pour affermir leur position sociale. Dans ces armoires, les chouans prennent l'argent qui s'y trouvent (300 livres en assignats et 6 en numéraires) et 2 mouchoirs de poche (V- Henry précise même un mouchoir rouge et un autre avec un sapin noir !!).

Sur ce, les chouans mettent au feu les lois de la république et autres papiers officiels.

Aucun d'entre ces hommes ne sont connus de V. Henry, tout au plus, remarque-t-il que l'un d'entre eux est habillé de gris «à la mode du Pays Gallo» et que leur armement disparate va d'un sabre à un fusil à 2 coups en passant par des pistolets. Comble d'infortune, le malheureux juge se fait voler son chapeau !!

La petite bande n'est pas au bout de ses exploits nocturnes. Elle se dirige ensuite vers la demeure du Maire de Montrieux, Adrien-François Guillou du village de Kergoatrieux. Le pauvre Maire, qui au vu de sa déposition parle mal ou même pas du tout le français, est surpris dans son sommeil de même que ses parents. La petite bande pénètre dans la maison et Adrien-François reconnaît aussitôt Jean Allouet, le fils de son métayer. Celui-ci s'en excuse disant «qu'il était forcé avec eux? ». Choissant de temporiser, le Maire propose alors du cidre à boire mais, pour toute réponse, celui qui semble diriger l'opération lui demande très menaçant la clef de l'armoire. Suivant le même scénario que chez V. Henry, il jette au feu les papiers officiels, fouille dans les piles de linge et s'empare des 1 100 livres et 10 sols en assignats cachés là. (Il emporte aussi 3 onces d'étoffe bien qu'il ait prétendu auparavant n'être pas venu pour voler). Visiblement bien renseigné sur l'identité des républicains de Montrieux et sur leur résidence, la petite bande poursuit son périple par la maison de Julien Lay (officier municipal), Bertrand Guillou de Keryvon (frère du Maire) également officier municipal, Yves Guillou (autre frère), Jeanne Le Diuron habitant la section du «ci-devant St Roch», Jacques Philippe (aubergiste), Joseph Julou et Jean Jouan. (13).

De même que V. Henry, A.F. Guillou ne connaît pas ses agresseurs mais jure bien de se renseigner sur leur identité.

Ces incursions ne sont pas les seules activités des chouans qui cherchent par ailleurs à s'organiser. Le

district de Guingamp paraît être lui aussi touché et des bruits inquiétants circulent.

L'état d'esprit est tel que le nommé Chervat (Chermat) de Pont-Melvez n'hésite pas à se dire publiquement chouan et partisan des émigrés !

En floréal an III (mai 1795), un rapport de police signale la constitution d'une bande dont le chef est Pierre-Alexandre Keranflec'h qui séjourne à St Nicolas du Pellem. Ses lieutenants sont Desjars et Le Roux de Callac, et il est dans leurs projets de tenter un coup contre le bourg de Callac dont ils veulent s'emparer (il semble que cette commune ait fourni plusieurs cadres à la chouannerie, ainsi J.L. Even qui sera plus tard Maire de cette commune).

Ces préparatifs font peut-être partie d'un plan d'ensemble car dès le mois de juin débute la **seconde chouannerie**.

C'est à cette période, au mois de thermidor an III (juillet-août 1795), que Richard Le Cudennec est victime d'une rencontre qui, outre une frousse mémorable, lui procurera quelques ennuis avec la justice. Revenant de Montpligeaux (St Gilles) où il a rendu visite à André Le Ny, le Maire, il s'arrête, sur le retour, au cabaret de l'étang-neuf. Il y trouve 7 hommes qui lui paraissent être des déserteurs. Faisant avec eux le chemin qui les ramènent vers Plésidy, l'un des hommes le questionne soudain :

- «N'es-tu pas Cudennec ? n'as-tu pas estimé et acheté des biens nationaux ?»

- «Oui, Je suis Cudennec».

- «Alors, tu ne mérites qu'un coup de pistolet !»

Selon sa version, Cudennec rétorque alors qu'il lui est indifférent de mourir et les chouans, car ce sont eux, lui demandent s'il connaît les chevaliers du Liscoët et Lesquen. Puis ils ajoutent que ceux-ci retrouveront bientôt leur propriété de Coat Liou et autres biens vendus.

Quelques jours plus tard, Le Cudennec, qui s'est abominablement enivré, raconte l'anecdote dans une auberge de Guingamp en ajoutant que le juge de paix de Guingamp, Le Bouëtté, a fourni 4 douzaines de chemises aux enfants des émigrés du Garzspenn, et que cela lui a été rapporté par les chouans eux-mêmes. Accusé de diffamation, il est arrêté, emprisonné à Guingamp, mais devant ses rétractations les juges le font bénéficier d'un non-lieu.

L'année 1795 ou an III de la république, aura vu également la suppression des Maires. Dès ce moment et jusqu'en l'an VIII (1799) l'agent national représente sa commune dans les municipalités de canton. A Bourbriac, ce seront Ollivier Le Coq et Ambroise Le Guillou-Kergoat qui exerceront cette responsabilité éprouvante si l'on tient compte des circonstances.

L'an IV (1796), voit se produire des exactions bien plus graves et il paraît bien que les prêtres

constitutionnels soient particulièrement visés,

Le 2 février 1796, les chouans sont à Plésidy où ils imposent les acheteurs de biens nationaux. Le même Jour (mais est-ce la même bande ?), ils sont à Pont-Melvez. Le recteur de Pont-Melvez était Charles-Julien Le Bivic, né dans cette paroisse au village de Gollog. Il avait été prêtre à Bourbriac avant la révolution. Le 13 février 1791, lui et son vicaire Monsieur François Mahé refusèrent de prêter serment à la constitution mais, revenant sur sa position, Monsieur Le Bivic finit le 6 mars de la même année par «jurer» :

«Je soussigné Charles-Julien Le Bivic, curé de la paroisse de Pont Melvez, jure que je veillerai avec soin et diligence sur le salut des âmes qui me sont confiées et que je serai fidèle à la Nation, à la Loi, et au Roi, que je maintiendrai de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et sanctionnée par le Roi, parce que je suppose, comme nous l'assurent et le garantissent les représentants du peuple français par le décret du 21 février 1791, que cette constitution n'est, ni ne sera contraire à la foi orthodoxe, aux bonnes mœurs ni à la religion catholique, apostolique et romaine dans laquelle je déclare vivre et mourir» (14).

Le 2 ventôse an IV, alors même qu'il célébrait la messe dans l'église de Pont Melvez, les chouans s'emparent du prêtre et, l'arrachant de l'autel, l'emportent avec eux vers le village du Gollog. En route, arrivés à la croix dite «Kroaz Podig», ils le couchent en joue dans la parcelle «Park ar Groaz Tostan» et le fusillent sans autre forme de procès à 3 heures de l'après-midi, il avait 57 ans.

A cette même période, du 18 au 22 février 1796, les chouans, qui paraissent avoir choisi de réserver leurs coups aux prêtres constitutionnels, assassinent Monsieur Robert, curé de St Connan et originaire de cette commune ; M. Joseph Bêhec originaire de St Péver et curé de St Fiacre (en 1790) tombe aussi en l'an IV, il était alors recteur de Plougonver.

Le 11 mars 1796, venant du village de Kerbastard, Le 2 ventôse an IV, alors même qu'il célèbre la messe dans aux confins de Kerien et Lanrivain, une douzaine de chouans fait irruption à Bourbriac au début de la matinée.

Bourbriac est alors un bourg de quatre cents âmes environ (15). Le voyageur venant de Gurunhuel, après avoir traversé les grandes landes communes du coteau de Goas-Prenn et franchit le petit gué de Roudoué, passe devant la ferme de Porz an Illis et laisse à sa gauche Hent Garenn (la voie charretière) alors vide de constructions, pour aborder l'agglomération qui tient toute entière autour de la place du centre actuelle. La route de Guingamp (rue de l'Armer) n'était pas davantage construite que Hent Garenn et Goas ar Mogn était un village distant de 300 mètres du bourg lui-même.



— Le site de Krouaz Podig à Pont Melvez —
(La croix actuelle date de 1926)

Dans le périmètre de l'église se trouvait le cimetière paroissial dominé par une tour trapue sans le clocher que nous connaissons aujourd'hui. Quelques maisons étaient construites sur la place même qui se divisait (sans limitation visible) en places aux bœufs, aux toiles, aux chevaux, les jours de marché.

Face à l'actuelle mairie se trouvait un calvaire.

Aucune des constructions existantes actuellement ne semblent dater de cette époque, un grand mouvement de rénovations s'étant produit à partir de 1830, renouvelant entièrement le pourtour de la place. Bien des constructions de l'an IV devaient donc être des maisons basses aux toitures de chaume.

Nos chouans entrent donc à Bourbriac à 9 heures au matin du 21 ventôse an IV. Ils mettent immédiatement les habitants à contribution sans que l'on sache précisément qui sont leurs victimes. Cependant, quelqu'un a pu quitter l'agglomération et se rendre à Guingamp donner l'alerte. Une colonne mobile, forte de 50 hommes se met aussitôt en route mais trop tard, pour inquiéter les agresseurs. Cette incursion provoque la fuite des «patriotes» qui choisissent de se réfugier à Guingamp. La bande responsable de cette incursion est installée au village de Kerbastard, ce qui est notoirement connu de l'administration républicaine. Impossibilité matérielle d'agir ou laxisme ? Rien n'est entrepris contre le repaire des chouans. Les colonnes mobiles, petites troupes montées, jetées à leur poursuite, n'ont qu'un succès très relatif. Souvent prévenus de leur arrivée, les chouans s'éclipsent et parfois même se déplacent dans leur sillage !! Les habitants des campagnes ont quelques motifs de se plaindre du comportement souvent brutal et malhonnête de ces soldats chargés

du maintien de l'ordre qui, faute de pouvoir en finir avec les insurgés, s'en prennent absurdement à la population civile. La justice militaire est souvent saisie de plaintes à propos de vols, voire de pillages avec violence.

A la suite de ce coup de main, l'émotion est grande chez les responsables républicains de Bourbriac qui réclament des fusils et l'installation d'une garnison. Ambroise Le Guillou-Kergoat, percepteur, signale également que sa porte a été enfoncée et l'argent du trésor public emporté.

Une colonne mobile séjourne de nouveau à Bourbriac au mois de juin.

Une compagnie de grenadiers, avec à sa tête le commandant Joubert, stationne le 28 prairial, dans le bourg. Yves et Sylvestre Champion fournissent un bœuf afin de ravitailler la troupe et 7 autres animaux sont réquisitionnés dans la commune ; Plésidy et St Adrien fournissent pour leur part, six têtes de bétail. Cette même année 1796, la municipalité désigne la sacristie de l'église comme devant servir de maison d'arrêt, l'écurie du presbytère recevant, quant à elle, les animaux domestiques ayant commis des délits ruraux !

En fin avril 1796, une bande importante composée de 150 hommes stationne à Lanrodec occupant le château de Goudeuil.

Le 25 avril, alertés par le tocsin, les paysans des communes du Merzer et St Agathon se mettent en branle et, quoique seulement armés de fourches et autres instruments agricoles, ils viennent apporter leur aide à une colonne mobile chargée de combattre les chouans. Connaissant parfaitement les lieux, ils guident les soldats jusqu'à la forêt de Malaunay où se produit le combat : les chouans sont alors dispersés. Cet événement atteste que, contrairement

à bien des préjugés, les paysans n'étaient pas, loin s'en faut, acquis au parti de la chouannerie. Cette bande s'était auparavant dispersée dans quelques bourgs dont Goudelin. Cette commune était le pays natal de Monsieur Le Garff, curé «jureur» de St Gilles Pligeaux, qui s'était réfugié chez son père après avoir contribué à l'arrestation d'un émigré. Surpris par les chouans, les deux hommes seront fusillés à quelques pas de chez eux.

Quelques mois plus tard prend fin la 2^{ème} chouannerie par la soumission apparente, mais non pas réelle des principaux chefs chouans. Dans les Côtes du Nord, un certain nombre de chouans déposent les armes, la plupart d'entre eux étant du pays gallo. Une seule personne de notre région est concernée et il s'agit d'une femme : Marie Ollivier, de Bourbriac, était la domestique d'un chef chouan. Elle sera amnistiée en l'an IV.

Le 17 thermidor an V (5 août 1797), le directoire revient sur une mesure dont nous avons vu toute l'importance pour les paysans bretons : le domaine congéable est rétabli. Mais la paysannerie est lassée et la réaction à cette mesure, voulue par la bourgeoisie propriétaire foncière, suscite peu de réactions. Les récoltes de 1796, 1797, 1798 qui sont très bonnes ont pu contribuer à maintenir le calme.

L'an 6 (1798), paraît tranquille et donne lieu à quelques réjouissances, telle la fête de la «souveraineté du peuple» qui se déroule devant l'arbre de la liberté et l'autel de la patrie. Au programme figurent des courses à pieds ou des épreuves de lutte avec récompenses.

D'autres fêtes étaient également célébrées en remplacement des fêtes religieuses, comme celle de «l'agriculture et de la victoire», ou encore celle du 9 et 10 thermidor an VI (début août 1798) avec sonneries de cloches, chants et discours patriotiques et aux cris de vive la république ! vive la liberté ! périssent les tyrans !, le tout en présence de la vingtaine d'hommes de la garde nationale de Bourbriac rassemblés devant l'arbre de la liberté.

Les mesures à l'encontre des prêtres reprennent de plus belle à ce moment : arrestations et déportations en Guyanne se succèdent provoquant un regain de chouannerie, mais c'est à la fin de l'été de 1799 que les principaux chefs chouans décident de reprendre leurs opérations ouvrant ainsi la **troisième chouannerie**.

La fin de la décennie est tumultueuse. Les chouans, qui semblent s'être moins manifestés quelques temps, font irruption à Magoar où ils rançonnent les habitants puis, le 10 décembre 1799, pénètrent à Bourbriac à 6 h 30 le soir, forts d'une soixantaine d'hommes. Occupant le bourg, désarmant les patriotes et les rançonnant, ils s'assurent ensuite des personnes représentant l'ordre républicain dans la commune.

Le commandant et l'adjudant de la garde nationale, le curé constitutionnel et Ollivier Le Cocq, président de l'administration communale, sont traînés sur la place près de l'arbre de la liberté symboliquement abattu. (Cet arbre, un peuplier, avait été planté l'année précédente par Guillaume Thomas sur ordre de la municipalité). Là, à la lueur des flambeaux, ils reçoivent chacun 25 coups de bâton avec, à la clé, la menace d'être fusillés s'ils devaient persister à remplir leurs fonctions. La leçon dut porter ses fruits car, peu après, Ollivier Le Cocq cède sa place à Ambroise Le Guillou-Kergoat.

Simultanément, Ollivier Le Cocq donne sa démission de commandant du bataillon de la garde nationale et est remplacé à ce poste par Ollivier Le Men qui prête le serment de fidélité à la république et de haine à la royauté. Ce dernier connaîtra également quelques ennuis : il sera emprisonné quelques temps plus tard pour refus d'obéir et manque de respect à l'administration.

Le même mois, les chouans sont de retour à Pont Melvez où ils imposent les habitants. Il semble que les acheteurs de biens nationaux soient tout spécialement visés étant entendu que, du point de vue des chouans, il s'agit en fait de percevoir les loyers qui auraient été logiquement dus aux propriétaires s'ils n'avaient été «spoliés». A cette même période, voulant, semble-t-il, empêcher les mariages pour des motifs qu'on ignore, ils vont tondre les cheveux des nouveaux mariés de Ste Tréphine et Plougouver (n'oublions pas qu'hommes et femmes portaient des cheveux longs). Nul doute que de semblables mesures ne devaient pas contribuer à rendre leur cause populaire à moins qu'il s'agisse de soldats perdus sentant leur cause bien compromise.

Car la grande chouannerie tire à sa fin. La bataille livrée par Cadoudal au pont du Loc sonne le glas des grandes opérations militaires.

Quelques coups de main marquent localement le début de l'année 1800. Par une opération concertée, le télégraphe optique de Kerspers en Plougouver et celui de Coat Forn en Bourbriac sont détruits le 9 février 1800. Deux petites garnisons étaient stationnées à Bourbriac, l'une se trouvait au presbytère, l'autre forte d'une demi-douzaine d'hommes assurait la protection du poste de Coat-Forn, elle était établie dans la maison de Marie Rannou, veuve Le Moal.

Cette petite troupe n'a rien pu faire pour s'opposer à la destruction du télégraphe.

Ce coup réussi paraît bien être la dernière manifestation sérieuse de la chouannerie dans la région et on ne semble pas devoir lui attribuer un épisode sanglant survenu à Kerlegan, en Kerien, en l'an XI (1803). Cette année-là, Jean Blouin, cultivateur et percepteur de la commune, est

assassiné à proximité du village dans des circonstances mal définies. Plus qu'un crime politique, il faut peut-être y voir une vengeance locale à rencontre d'un homme qui, s'il occupait des responsabilités administratives, ne paraît pas s'être particulièrement compromis avec le parti des «patriotes».

L'année 1801, le 15 Juillet, un concordat est signé entre la France et le pape qui met un terme à la querelle religieuse. Simultanément, par une politique de ralliement en direction de quelques chefs chouans

et par une répression plus efficace, le pouvoir central affaiblit l'insurrection qui semble avoir, avec la restauration du catholicisme, perdu l'une de ses principales raisons d'exister. Le Pays aspire au calme et à la stabilité. Les nouvelles élites enrichies par la vente des biens nationaux sont plus opportunistes que réellement républicaines et attendent du consulat la restauration de l'ordre qui leur permettra de jouir de leurs nouvelles richesses. L'instauration de l'empire va bientôt combler leurs vœux.

Yannick BOTREL

NOTES :

(1) *Général de la paroisse ; composé des habitants les plus notables, il remplissait, avant la révolution, le même rôle que les conseils municipaux depuis lors.*

(2) *fabrique : organisme chargé de gérer les biens de l'église dans une paroisse.*

(3) *Côtes du Nord, Finistère, Ile et Vilaine, Loire inférieure, Morbihan.*

(4) *Abbé B. Loyer in «Le Clocher de St Briac.*

(5) *Le chapelain du Helloc'h est Simon Le Graët originaire de Plougonver qui sera incarcéré en l'an IV au couvent des carmélites de Guingamp faisant à cette époque office de maison d'arrêt.*

(6) *Léon Dubreuil : les biens nationaux.*

(7) *Desjars de Keranroué : d'azur à l'aigle essorante d'or*

(8) **Calendrier républicain :**

Vendémiaire 22 septembre au 21 octobre

Brumaire 22 octobre au 20 novembre

Frimaire 21 novembre au 20 décembre

Nivôse 21 décembre au 19 janvier

Pluviôse 20 janvier au 18 février

Ventôse 19 février au 20 mars

Germinal 21 mars au 19 avril

Floréal 20 avril au 19 mai

Prairial 20 mai au 18 juin

Messidor 19 juin au 18 juillet

Thermidor 19 juillet au 17 août

Fructidor 18 août au 16 septembre

(9) *Cette trêve de Bourbriac était placée sous le vocable de St Rien à l'origine.*

(10) *D'après le fond de l'abbé Le Coz.(arch. départementale)*

(11) *il y exercera le métier de tailleur.*

(12) *D'après l'abbé Le Tirran, ancien recteur de Bulat-Peslivien.*

(13) *Il s'agit pour la plupart d'acheteurs de biens nationaux.*

(14) *Abbé Loyer.*

(15) *En 1793 la population locale de la commune est de 3 048 habitants.*

(16) *Ambroise Le Guiliou-Kergoal exerce cette fonction du 20 fructidor an VIII au 16 messidor an IX.*